

COMPTES RENDUS

Danièle PINGUÉ et Jean-Paul ROTHOT (dir.), **Les comités de surveillance. D'une création citoyenne à une institution révolutionnaire**, Paris, Société des études robespierristes, 2012, 246 p., ISBN 978-2-908327-84-7, 19 €

Danièle Pingué et Jean-Paul Rothot présentent les actes du colloque initié par la Société des études robespierristes, *Les Comités de surveillance. D'une création citoyenne à une institution révolutionnaire*. Cette rencontre qui s'est déroulée à Besançon les 13 et 14 janvier 2011 a reçu le soutien de l'université de Franche-Comté et de l'IUFM de Fort Griffon. Cette recherche se situe dans le droit fil de la journée d'étude

d'Aix-en-Provence du 6 novembre 2002. Rappelons que, dès les années 1980, Michel Vovelle à Paris I et Claude Mazaucic à Rouen avaient entrepris une œuvre pionnière en faisant travailler leurs étudiants de maîtrise sur le sujet. Les quinze contributions, ici rassemblées, constituent selon les auteurs « un bilan d'étape » au sein de l'enquête collective en cours sur les comités de surveillance.

En premier lieu, cinq communications portent sur les sources et la méthodologie. Serge Aberdam étudie les deux versions de la loi créant ces comités de surveillance, la première visant les étrangers et la seconde élargissant cette surveillance à l'ensemble des suspects ; puis il pose la question de leur rapport/insertion dans l'action du gouvernement révolutionnaire. Danièle Pingué et Jean-Paul Rothot présentent le questionnaire type établi et la base de données créée pour exploiter les réponses. Ensuite Danièle Pingué fait état des sources et procédures en Haute-Saône, Jean-Paul Rothot de son côté expose ses recherches chronologiques concernant le début et la fin des comités, le rythme de leur travail et la variation de leurs thèmes de délibérations. Enfin Philippe Bourdin étudie les motifs qui font qu'un individu se retrouve sur la liste des suspects et ce à quoi conduit le fait d'y être inscrit.

Trois synthèses thématiques constituent la deuxième partie de l'ouvrage. Michel Biard pose la question du croisement des comités de surveillance et des représentants en mission, s'interrogeant sur l'antériorité de l'une ou de l'autre de ces institutions. Le comité a-t-il été créé avant l'arrivée des représentants ou suscité par leur présence ? Puis Laurent Brassart en s'appuyant sur l'exemple axonais étudie l'élargissement de leurs compétences et constate qu'ils ont renforcé les autorités communales alors qu'ils étaient plutôt censés réduire leur influence. Jacques Guilhaumou et Martine Lapiéd, par le biais des comités, enquêtent sur les femmes, dénonciatrices et dénoncées, sur leurs motivations, et envisagent une série de questions sociales, culturelles, ethnographiques qui pourraient être posées à leur sujet grâce à ce type d'archives. Si les femmes ne dénoncent pas plus que les hommes, les auteurs rappellent que « la parole est un de leurs rares pouvoirs » mais que la réputation de « mauvaise langue des femmes » renforce « les stéréotypes sur la nature des femmes [qui] jouent pour atténuer les aspects politiques de leur engagement ».

La troisième partie présente six exemples régionaux. Annie Crépin étudie les comités en Seine-et-Marne, Serge Bianchi ceux de Seine-et-Oise, Samuel Guicheteau analyse ceux de Loire-Inférieure, Paul Chopelin travaille sur ceux de Lyon et Vincent Cuvilliers sur les comités de Basse-Alsace ; chaque communication présentant des spécificités et



des ressemblances. Puis Fanny Panhaleux s'attache au comité de sûreté générale de Rennes pour montrer que la création de cette institution correspond à des conditions de surveillance difficiles. Enfin Annie Jourdan élargit l'étude à l'international en prenant l'exemple d'Amsterdam ; elle y montre que, contrairement à la France où les sectionnaires issus du peuple avaient pris en mains les comités, à Amsterdam, ce sont les élites qui s'emparèrent de cette nouvelle institution.

L'ensemble de ces travaux réunis par Danièle Pingué et Jean-Paul Rothiot enrichit l'enquête nationale qui analyse un des moyens originaux de la politisation des masses au cours de la Révolution française que furent ces éphémères comités de surveillance dont l'existence excéda à peine plus d'une année, de mars 1793 à la fin de l'an II.

Christine LE BOZEC

Antoine RENGLET, Une police d'occupation ? Les comités de surveillance du Brabant sous la seconde occupation française (1794-1795), Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2011, 185 p., ISBN 978-90-5746-362-4, 8 €

Les comités de surveillance ont été longtemps les parents pauvres du renouveau de l'histoire socio-politique de la Révolution française engagé dès les années 1980. Cette lacune est aujourd'hui en passe d'être comblée comme l'atteste notamment le lancement d'une enquête collective qui a déjà donné lieu à plusieurs rencontres scientifiques. C'est à ce chantier de recherches en plein essor que se rattache le petit livre d'Antoine Renglet, issu d'un mémoire de maîtrise soutenu en 2009 à l'université catholique de Louvain. Le cadre de l'étude est l'arrondissement du Brabant sous la seconde occupation française des territoires « belges » en 1794-1795. Les institutions existantes y avaient été maintenues dans leurs prérogatives. Cependant, ayant reçu l'ordre de traiter la Belgique « en pays de conquête », sans « fraterniser » avec la population (comme cela avait été le cas lors de la première occupation en 1792-1793), les représentants du peuple auprès des armées d'occupation durent créer, à côté de ces institutions d'Ancien Régime, des organes spéciaux – tribunaux criminels et comités de surveillance – chargés de prévenir et réprimer les infractions aux lois françaises. Les comités de surveillance, formés à l'exemple de ceux qui avaient été établis en France par la loi du 21 mars 1793, n'avaient fait jusqu'à présent l'objet d'aucune étude spécifique. Fonctionnèrent-ils d'une manière comparable à celle de leurs « modèles français » ? Quel fut leur rôle ? Quel accueil leur fut réservé de la part de la population et des administrations d'Ancien Régime ? Organisé autour de ce questionnement, l'ouvrage se compose de neuf chapitres, au fil desquels sont abordées successivement la présentation des sources et de la méthodologie, l'histoire intérieure des comités, leurs activités et leur disparition. L'ensemble est suivi de plusieurs annexes et d'une bibliographie fort utiles.

Pour mener à bien sa recherche, Antoine Renglet a exploré la quasi-totalité des sources disponibles – papiers divers émanant des comités, correspondance « passive », mention des comités dans diverses sources officielles, etc. – dans une quête qui l'a mené de plusieurs dépôts d'archives locaux ou régionaux aux Archives royales de Bruxelles et nationales de Paris. Les informations recueillies étant à la fois abondantes et relativement hétérogènes, leur exploitation a associé le traitement quantitatif, avec recours à l'informatique, des données pouvant faire l'objet de statistiques (comptabilité des comités, procès-verbaux de celui d'Anvers) et l'approche qualitative du reste de la documentation.

Cette « plongée » dans les archives a permis d'établir que des comités avaient siégé dans cinq villes du Brabant – Anvers, Bruxelles, Louvain, Malines et Tirlemont – au cours des cinq premiers mois de l'an III ; mis en place par des arrêtés des représentants du peuple à partir du 26 fructidor an II (12 septembre 1794), ils avaient tous disparu le 1^{er} ventôse an III (20 février 1795). Leur fonctionnement interne rappelle en tout point celui qui a pu être observé en France : assemblées au cours desquelles étaient prises les décisions ; permanences en dehors des réunions, destinées notamment à recevoir les dénonciations et à interroger les témoins ; renouvellement fréquent du bureau, formé au minimum d'un président et d'un secrétaire... Composés de sept à vingt et un citoyens dont l'attachement à la République française devait être sans faille, ils accueillirent au total, en raison de divers remaniements, 81 membres. Contrairement à ce que l'on avance parfois, l'immense majorité des commissaires étaient des patriotes locaux, huit seulement étant originaires de France. La moitié d'entre eux – 40 sur 81, dont les huit Français –, avaient déjà une expérience politique, acquise tant au sein d'institutions d'Ancien Régime (Conseil du Brabant) que dans le cadre de la « révolution brabançonne de 1789 » ou de la Révolution française. Sur le plan social, les comités se composaient pour l'essentiel d'hommes de loi, d'artisans et de marchands, avec des différences liées à la sociologie de leur localité : poids des marchands et négociants dans celui d'Anvers, importance des hommes de loi à Tirlemont, connotation « sans-culotte » à Louvain.

La première préoccupation des comités fut de se faire connaître. Pour assurer leur visibilité, ils développèrent une stratégie « d'occupation de l'espace public » : affichage de proclamations, indication de leur lieu de réunion (par une inscription, un drapeau, etc.), port par leurs membres d'un signe distinctif, participation officielle au déroulement, voire à l'organisation de fêtes patriotiques. Un autre de leurs objectifs en matière de communication était, comme en France, de faire connaître la loi ; il s'agissait ici de porter à la connaissance de la population les arrêtés et autres décisions des représentants en mission. Sans être clairement défini, leur ressort s'étendait, au-delà de la ville où ils siégeaient, sur un espace plus ou moins vaste (tout le nord de la province du Brabant dans le cas du comité d'Anvers). S'adaptant au niveau d'instruction des destinataires, en ville, ils affichaient les textes, tandis qu'à la campagne, ils les faisaient lire en public ; ils avaient soin de les traduire afin de les publier dans les deux langues parlées dans la région : le français et le néerlandais. Ils jouèrent ainsi un rôle non négligeable (certes avec plus ou moins de succès) en faveur de la « promotion de la République » auprès des habitants du Brabant et furent des relais entre les représentants en mission et cette population. Mais la surveillance était naturellement leur fonction première. La criminalité ordinaire restant du ressort des institutions d'Ancien Régime, ils n'étaient chargés, en principe, que de la police des infractions à la législation introduite par les autorités françaises. Antoine Renglet étudie longuement et avec une très grande précision ce volet de leur activité, des moyens mis en œuvre pour déceler les infractions (emploi d'agents secrets, contrôle du courrier dans les bureaux de poste, recueil de dénonciations) au déroulement des enquêtes (dont le cœur était l'interrogatoire des témoins et des suspects, mais qui donnaient lieu aussi à des recherches sur place, entraînant parfois pour les commissaires de longs déplacements) et à l'arrestation éventuelle d'auteurs de délits. Les infractions concernaient principalement quatre domaines : les assignats (refus, discrédit, utilisation ou émission de faux – 22 % des affaires traitées dans le comité d'Anvers), les vivres et l'approvisionnement, les émigrés, les « délits d'opinion ».

Contrairement à ceux de France, qui étaient placés sous l'autorité du Comité de sûreté générale, les comités de surveillance du Brabant et des pays conquis en général dépendaient du Comité de salut public. Mais ils n'eurent aucun rapport direct avec ce

comité ni même avec la Convention. Concrètement, ils étaient soumis aux représentants en mission puis, à partir de son installation à Bruxelles en brumaire an III (novembre 1794), à l'Administration centrale et supérieure de la Belgique ; ils en recevaient des directives et leur transmettaient des rapports d'activité et diverses demandes d'information. Entre eux et avec d'autres comités de Belgique, ils entretenaient une correspondance consistant principalement en échange d'informations. Ils étaient également en rapport avec les autorités subalternes – magistrats urbains, municipalités, administrations d'arrondissement – qui notamment leur transmettaient des dénonciations. Enfin, ils devaient faire appel à l'armée pour exécuter les mandats d'amener et « fournissaient » une grande partie des prévenus déférés devant les tribunaux criminels. Ces relations avec les autres autorités furent loin d'être sereines. Elles furent même particulièrement difficiles avec les institutions d'Ancien Régime représentatives de la population locale : les municipalités reprochèrent aux comités non seulement de leur faire concurrence mais de s'immiscer dans leurs affaires sous prétexte qu'elles ne remplissaient pas leurs devoirs ; le Magistrat de Bruxelles n'hésita pas à les comparer à « l'odieuse tribunal » de l'Inquisition, dont le souvenir restait vivace dans le Brabant. Ces tensions favorisèrent leur disparition. Dès frimaire an III (décembre 1794), le Comité de salut public, ayant reçu des plaintes au sujet d'arrestations « injustifiées », avait demandé aux représentants du peuple de se « hâter de détruire ces comités ». Les représentants ayant pris leur défense, ils bénéficièrent de quelques semaines de sursis, jusqu'à la promulgation de l'arrêté du 22 pluviôse an III (10 février 1795) qui ordonnait leur disparition.

Les comités de surveillance du Brabant eurent donc une existence éphémère (de moins de cinq mois !) au cours de laquelle ils furent très actifs. Le présent ouvrage met résolument l'accent, à juste titre, sur leur fonction de « police d'occupation ». On peut toutefois regretter qu'en dépit du point d'interrogation présent dans le titre, les autres pans de leur activité ne bénéficient pas d'une analyse aussi détaillée. En particulier, l'auteur ne s'interroge pas suffisamment sur le rôle de ces comités dans le processus de politisation des citoyens. De même, l'étude du personnel, indûment qualifiée de prosopographique, reste superficielle ; les sources, nous semble-t-il, permettaient de l'approfondir. On aurait aimé aussi en savoir plus, par exemple, sur les relations des comités entre eux, ou encore sur l'accueil que leur réserva la population. Il reste que, par sa thématique et les problématiques qu'il soulève (même s'il n'y répond pas toujours), le mémoire d'Antoine Renglet apporte une contribution originale à l'histoire du maintien de l'ordre public et des processus de politisation en France et en Belgique au « moment » encore mal connu de l'an III ; pour les recherches en cours sur les comités de surveillance, cette contribution est d'autant plus précieuse qu'il s'agit, à notre connaissance, de la seule publication récente sur les comités hors de France.

Danièle PINGUÉ

Jean-Clément MARTIN, **Idées reçues. La Révolution française**, Paris, Le cavalier Bleu éditions, 2008, 126 p., ISBN 978-2846701877, 9,30 €

Il y aurait probablement matière à rédiger un ouvrage fourni sur la manière dont les dictionnaires depuis plus deux siècles ont traité dans leurs articles de la Révolution française. Mais outre ces ouvrages à caractères généraux, on trouve également un nombre important d'études thématiques dédiées uniquement aux événements de 1789 dont l'analyse

serait tout aussi stimulante. Ce sont, en effet, des dizaines d'ouvrages qui sont référencés jusqu'à celui qui nous intéresse ici, que l'on songe simplement au *Petit Dictionnaire...* de Rivarol (1790), au *Dictionnaire néologique... des Hommes de la Révolution...* (1800) du Cousin Jacques « Louis Abel Beffroy de Reigny », en passant par celui du docteur Jean-François Robinet (*Dictionnaire historique et biographique de la Révolution et de l'Empire*, 1898), et plus près de nous le Furet-Ozouf (*Dictionnaire critique de la Révolution française*, 1988) et sa réédition augmentée d'articles absents de la première édition (1992) ou encore le Soboul-Gendron-Suratteau (*Dictionnaire historique de la Révolution française*, 1989) dont on attend toujours une mise à jour. Avec la volonté affichée de briser des « idées reçues », obsession louable de la collection, l'auteur propose en dix-neuf notices regroupées en quatre parties, de déconstruire « le prêt-à-penser » en vogue autour de la Révolution française. En 126 pages d'un livre au petit format, l'objectif paraît ambitieux. Force est de constater que Jean-Clément Martin arrive à ses fins en brisant avec érudition et précision la plupart des clichés qui sont attachés au mouvement révolutionnaire français depuis plus de deux siècles. Il combat ainsi l'idée (reçue) d'une « Révolution fille de la misère » et/ou la légende qui voudrait que Voltaire et les autres philosophes des Lumières aient conduit, selon le mot de Taine, « l'armée philosophique », donnant ainsi naissance à la Révolution. Il conteste dans la partie « acteurs », la distribution des rôles qui veut que les campagnes soient contre-révolutionnaires, que les femmes n'aient pas participé à la Révolution ou que Robespierre en fut le souverain, en une légende établie dès Thermidor par Barras, Fouché ou Tallien. Une autre partie s'engage encore dans une tentative de contre-culture avec des chapitres refusant les affirmations qui présentent les événements révolutionnaires de 1789 comme anti-religieux, qu'ils aient fait table rase du passé ou que se soit déroulé sur le territoire vendéen un « génocide », selon une thèse défendue par certains depuis les années 1980 et que l'auteur a toujours combattue avec détermination. Enfin, Jean-Clément Martin revient sur l'héritage de la Révolution qui sous la forme d'un objet d'étude n'est pas « terminée ». Si certains points, en raison du caractère synthétique des développements, peuvent engager débats et discussions, ainsi la proposition de l'auteur de faire débiter la Révolution avec les journées des 5 et 6 octobre 1789 car « pour la première fois, la conscience d'être entré en Révolution marque la totalité des esprits, partisans et opposants », alors que cette conscience ou cette rupture nous semble antérieure, il n'en reste pas moins que cet ouvrage, s'il réussit à atteindre sa cible (son prix et son format peuvent le lui permettre) et à sortir de la sphère étroite des spécialistes, est une réussite et un essai salvateur de contre-histoire dominante.

Pascal DUPUY

Guy LEMARCHAND, **Paysans et seigneurs en Europe. Une histoire comparée XVIe-XIXe siècle**, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, 374 p., ISBN 978-2-7535-1701-1, 22 €

À contre-courant des tendances, voire des modes qui peuvent régner sur la science historique, Guy Lemarchand dresse un tableau magistral de l'évolution des rapports entre paysans et seigneurs. En relevant le défi d'étendre son champ d'étude à l'espace européen et sur le temps long, il examine comment différents éléments peuvent interagir entre eux pour donner des résultats d'une grande diversité. Il établit également les connexions utiles

à la compréhension de la dynamique d'un processus enclenché au sortir du Moyen-Âge et qui se clôture à l'aube de la révolution russe de 1917.

À l'évidence, Guy Lemarchand maîtrise son sujet et veille à éviter tout raccourci ou tout schéma déterministe. Il dresse dans la première partie de son ouvrage, « Les structures de la société agraire dans l'Europe du milieu du XVI^e siècle », le cadre d'une société médiévale qui connaît de nettes poussées de modernité. Dans la deuxième partie intitulée « Les grandes lignes de l'évolution de la société : reféodalisation et féodalisation 1550-1720 », l'auteur décrit le ressac du XVII^e siècle dominé principalement par les guerres et au cours duquel les inégalités se creusent avec âpreté. Dans la troisième partie « Apogée et chute du système féodal. XVIII^e-XIX^e siècles », l'auteur appréhende les XVIII^e et les XIX^e siècles comme un ensemble et évite subtilement de la sorte le piège de clôturer le siècle des Lumières par le « happy end » de la Révolution française pour plutôt pointer l'aboutissement dans l'espace européen non hexagonal d'un lent processus réformateur résultant en bonne partie du despotisme éclairé.

Cet *opus* ne se lit peut-être pas comme un roman, néanmoins le lecteur suit pas à pas l'analyse méticuleuse de l'auteur pour savoir quand, comment et qui a mis fin au féodalisme. De la poussée de la *gentry* d'outre-Manche au foisonnement d'*haidouks* dans l'Europe du Sud-Est, nous retrouvons dans les multiples cas de figures présentés la relation triangulaire d'opposition-complémentarité entre les seigneurs, les communautés paysannes et le pouvoir central. L'urbanisme et l'économie marchande s'imposent progressivement comme des facteurs déterminants de changement. Guy Lemarchand replace avec bonheur chaque sous-ensemble dans sa diversité : de la riche aristocratie de cour aux hobereaux désargentés, des journaliers indigents aux coqs de village. En outre, il brasse les angles d'approche socio-économique, militaire ou encore religieux afin de faire percevoir au lecteur une dynamique d'ensemble remarquable de cohérence et d'unicité. La Révolution française et la fin du servage en Europe n'apparaissent pas comme des phénomènes spontanés marquant la césure entre l'Ancien Régime et la période contemporaine. Des Balkans à la façade atlantique, le régime féodal se dissout à des rythmes différenciés. Après s'être maintenu et réorganisé, il ne survit pas en Angleterre à la révolution industrielle, et en France à la catharsis révolutionnaire. Dans bon nombre d'autres pays européens, ce phénomène prendra l'allure d'une procession dansante d'Echternach marquée par des avancées, mais également de nombreux reculs.

En embrassant l'ensemble du Vieux-Continent, tout en reconnaissant ses diversités, Guy Lemarchand donne à son œuvre une dimension réellement européenne. L'ouvrage se présente également comme une invitation lancée à d'autres chercheurs pour enrichir cette vaste fresque, voire tenter ce même type d'aventure pour d'autres sujets. *Paysans et seigneurs en Europe* constitue sans aucun doute un ouvrage de référence qui se devra de figurer dans la bibliothèque de tout spécialiste, chercheur ou honnête homme qui se passionne pour l'histoire agraire.

François ANTOINE

Paul CHOPELIN, **Ville patriote, ville martyre. Lyon, l'Église et la Révolution, 1788-1805**, Paris, Letouzey et Ané, 2010, 463 p., ISBN 978 2-7063-0270-1, 38,50 €

Dans cet ouvrage issu de sa thèse, Paul Chopelin propose une approche nouvelle de l'histoire religieuse de Lyon en Révolution, en introduisant un paramètre supplémentaire dans son analyse : le rôle des fidèles.

L'auteur se penche d'abord sur la pré-révolution et dresse un tableau d'une ville encore marquée par l'héritage tridentin, sous la férule des chanoines-comtes de Lyon ; à la fin de l'Ancien Régime, cependant, elle se sécularise lentement, révélant un clivage et une inadaptation d'une partie de l'Église, notamment régulière, aux changements du temps. La présence de nombreuses confréries, dévotions et d'associations laïques plus ou moins secrètes atteste de la vitalité religieuse de Lyon et de la participation active des habitants à la vie spirituelle, préfigurant ainsi une implication dans les affaires confessionnelles durant la décennie révolutionnaire.

Avec les prémices de la Révolution, les relations au sein de l'Église lyonnaise se radicalisent. L'action du nouvel archevêque de Lyon, Marbeuf, à compter de 1788, confirme d'abord le choix d'épurer le clergé de la ville de ses convulsionnaires. Cette césure se confirme lors des réunions d'élection des États généraux et de rédaction des cahiers de doléances au cours desquelles les curés imposent leurs vues dans les cahiers, malgré une opposition farouche des prélats. Les autres cahiers abordent peu la question religieuse, se bornant, comme dans le reste du royaume, à réclamer une meilleure utilisation des biens ecclésiastiques par exemple. Le bref sentiment d'unité suscité au sein de la ville (à l'exception de l'archevêque) par la réunion des trois ordres en Assemblée constituante est l'occasion pour les populations de s'impliquer pour la première fois de la Révolution dans les affaires religieuses, notamment par le biais de prospectus de la *Société philanthropique de Lyon*. Mais le clergé séculier s'investit aussi dans la vie politique locale au moment des premières élections municipales. Pourtant, des incidents se multiplient rapidement entre révolutionnaires et clergé, signes d'une tension grandissante, malgré l'apparente concorde lyonnaise.

C'est l'application des différentes lois relatives à la Constitution civile du clergé qui précipite la scission entre les partisans et les opposants à la politique religieuse de la Révolution française. Les curés sont rapidement confrontés à la question du serment constitutionnel tout comme leurs fidèles impliqués parfois dans le choix de leur pasteur. Bien que ce ne soit pas le premier serment qu'ils aient eu à prêter, les curés se distinguent par leur prise de position rapide (tous prêtent serment et la moitié d'entre eux se rétracte dans la foulée). Très rapidement, la question du statut des réfractaires « sans paroisses » interdits d'officier et des « rétractés », soutenus pour partie par leurs ouailles, se pose, même si une partie d'entre eux sont maintenus en poste le temps de leur trouver un remplaçant. Les constitutionnels, guidés par leur nouvel évêque Lamourette posent les bases d'un culte nouveau, plus simple dans sa forme et teinté de références patriotiques, afin de se rapprocher de leurs ouailles. Les fidèles deviennent ainsi, pour l'auteur, les principaux enjeux et des acteurs de premier ordre de la politique religieuse : séduits, craints, engagés aux côtés du réfractaire ou du constitutionnel dans le fonctionnement de l'Église, ils multiplient les actions dans la sphère publique, parfois violemment.

Après les massacres du 9 septembre 1792, un temps nouveau pour l'Église de Lyon commence : défini par l'auteur comme « temps des martyrs », il se caractérise par un durcissement des lois et des conditions de vie des ecclésiastiques, qu'ils soient réfractaires (unanimes par leur refus du serment de liberté-égalité, poussés dans la clandestinité en

ville ou à l'étranger, avant de revenir discrètement en ville), mais aussi constitutionnels aux prises avec une municipalité plus « jacobine ». La parenthèse de l'insurrection lyonnaise est cependant l'occasion pour eux, mais aussi pour les fidèles, de s'engager comme citoyens aux côtés des nouvelles autorités et durant le siège de la ville. Une fois l'ordre rétabli, des cultes aux formes multiples sont mis en place : cérémonies expiatoires à la mémoire du martyr de Chalièr, célébrations de la Raison plus ou moins organisées, culte de l'Être Suprême, fête de l'âne destinée à laïciser l'espace public, maintien des cultes constitutionnel, réfractaire et minoritaire, malgré les procès nombreux qui aboutissent à la condamnation de non assermentés. Paul Chopelin souligne à nouveau le rôle joué par les laïcs dans l'organisation des cultes ou la protection des réfractaires.

Pourtant, la sortie de la Terreur, loin d'apaiser les tensions religieuses, ravive l'opposition entre réfractaires et constitutionnels, désormais concurrents dans une même paroisse et un même culte. L'application du décret du 11 prairial an III s'avère délicate. Par ailleurs, les fidèles confirment leur rôle moteur dans l'organisation du culte. Exerçant une forme de citoyenneté religieuse, ils se battent pour la réouverture des lieux de culte, soutiennent les constitutionnels, les réfractaires, constituant un maillage relationnel et logistique autour d'eux et à nouveau, les femmes occupent une place de premier plan. Mais cette période de relative tolérance prend fin avec le décret du 19 fructidor an V, ce qui a comme conséquence immédiate de relancer le culte clandestin, dans lequel les fidèles, notamment les jeunes, renforcent leur rôle logistique, particulièrement dans l'hébergement des prêtres. La mort de Mgr de Marbeuf plonge pourtant le clergé insermenté dans une crise engendrée par la vacance du siège, ce qui provoque une désorganisation du culte réfractaire sans que l'auteur ait pu déterminer une éventuelle implication des fidèles. Le clergé constitutionnel achève, lui, son organisation, toujours avec le soutien logistique et financier de ses fidèles. La signature du Concordat (15 juillet 1801) ne sonne pas le début de la réconciliation entre les deux clergés ; pour que celle-ci s'esquisse, il faut attendre l'action du nouvel évêque Joseph Fesch, qui s'emploie à réunifier le clergé de Lyon, non sans mal, à éteindre les derniers feux d'une religion civique et à appliquer les articles du Concordat. Là encore, Paul Chopelin souligne le rôle des fidèles dans la nouvelle Église lyonnaise. Mgr Fesch, sans doute conscient de l'importance jouée par ces croyants dans la vie religieuse de la ville pendant la Révolution, choisit de les replacer sous le contrôle du clergé et de les écarter des affaires ecclésiastiques en contrôlant notamment les fabriques.

Déchirée, l'Église de Lyon l'a été dès les premiers soubresauts de la Révolution française. Foyer à la fois d'un intense mouvement de réfractaires, d'un réseau organisé de prêtres constitutionnels et d'un bastion de prêtres émigrés, la ville a aussi connu une sécularisation et une baisse de la pratique religieuse, favorisées par l'anticléricalisme et les politiques religieuses. Mais ce qui ressort du riche et original ouvrage de Paul Chopelin est certainement son analyse de l'histoire religieuse de la ville portée sur et par les fidèles, qui amène à repenser le rôle de ces populations, tant attachées à leur culte, dans la régénération de l'Église de France.

Joseph CLARKE, **Commemorating the Dead in Revolutionary France. Revolution and Remembrance, 1789-1799**, Cambridge, Cambridge University Press, 2007, 306 p., ISBN 978-0521189835, 43,60 €

Ce livre propose une relecture iconoclaste des rapports entretenus par les Français avec la mort et le sacré pendant la Révolution française. Alors qu'il est régulièrement assuré que le divorce fut vite prononcé entre révolutionnaires et chrétiens, que la laïcisation des esprits avait gagné la partie et que l'Être suprême devait plus aux déistes qu'aux catholiques, l'auteur, s'appuyant sur les cérémonies publiques et privées, insiste, au contraire, sur la permanence de l'attention portée aux morts pendant la Révolution selon les rites religieux classiques. À côté des réflexions autour de la vertu et du culte des grands hommes, que les Lumières, au moins parisiennes, promeuvent, c'est au culte catholique, certes célébré par des curés patriotes comme Fauchet, que les Parisiens font appel pour honorer les morts de la prise de la Bastille. Ils leur donnent, à cette occasion, une pompe funèbre très au-dessus de ce que leurs appartenances sociales leur donnaient à espérer. L'égalité devant la mort passe ainsi par l'Église révolutionnaire, même si les orateurs qui interviennent alors privilégient l'idée générale de mourir pour la patrie, en circonscrivant le rôle du « peuple » hors de la politique. La chute de la Bastille devient un miracle de la Providence, les « vainqueurs » ayant été animés par le bras vengeur de Dieu, au risque de transformer la victoire populaire en une allégorie destinée à contenir toute référence trop hardie à la violence.

Cette unanimité se fissure devant les hommages rendus aux morts de la révolte de Nancy et au moment de la mort de Mirabeau. Les députés suivent plus qu'ils ne précèdent l'opinion en inhumant ce dernier dans le Panthéon, tandis que d'innombrables messes sont dites dans le pays à sa mémoire. L'entrée de Voltaire au Panthéon marque au contraire les clivages, puisque la cérémonie s'intègre dans les luttes autour de la Constitution civile du clergé et devient un acte partisan. Parmi les exemples cités, la laïcisation imposée par Quatremère de Quincy dans l'édification du Panthéon participe de ces débats, dont la complexité excède cependant une opposition simpliste entre pro- et contre-révolutionnaires. C'est ce qu'illustrent les cérémonies discordantes autour de la mort de Simoneau, comparé au Christ par Grégoire en juin 1792. La rupture entre sensibilité populaire et conviction des élites détachées de la religion est marquée après l'été 1792, surtout quand une partie de ces dernières s'engagent dans la déchristianisation. Dans cette lecture, le fait qu'il ait eu des messes en l'honneur des victimes du 10 août 1792 n'est pas négligeable.

Les réactions à la suite de la mort de Marat sont là aussi exemplaires, puisque la Commune et les Cordeliers obtiennent qu'il soit inhumé dans un reposoir inspiré par la sensibilité rousseauiste, refusant la grandeur du Panthéon. Marat n'y entre en 1795 qu'à la suite de démêlés avec la mémoire de Robespierre, retrouvant Rousseau, déplacé depuis Ermenonville. La commémoration unitaire est donc un échec et la majesté des hommages sombre dans les polémiques, creusant l'écart entre les attentes collectives, les objectifs militants et les manifestations d'anticléricalisme ou de déchristianisation. D'autant plus que l'auteur relève que, pour parler de Marat, le recours au sacré chrétien est visible dans les formules employées, y compris par les sans-culottes. Il conteste ainsi la notion de transferts de sacralité, ou plutôt il la module en insistant sur les reconductions de pratiques appliquées à de nouveaux objets et en montrant à quel point les réactions régionales peuvent être différentes. Les sans-culottes se signant lors des fêtes révolutionnaires, ou confondant déesse Raison et culte de l'Être suprême, renforcent les conclusions de l'auteur. La prolifération de souvenirs, de toute nature, à propos de Marat, ce qui donne raison à l'auteur, se combine pourtant avec l'exploitation politique de sa mort, ce qu'il ne retient pas assez, si bien

qu'il serait plus juste de penser qu'il y ait eu contamination par le politique des pratiques et des attitudes traditionnelles des Français, conclusion qui serait finalement fort banale, applicable à toutes les époques, plutôt que de vouloir tirer une condamnation systématique de la Révolution, échouant dans un projet, à l'évidence mal défini.

La démonstration est convaincante jusque-là ; elle l'est moins pour la période qui suit. L'analyse des souvenirs laissés par les martyrs, comme par Robespierre, est faible et insuffisante eu égard à l'historiographie existante. C'est aussi le sentiment qui naît à la lecture de la dépanthéonisation de Marat, puis du chapitre consacré aux fêtes organisées autour du souvenir des soldats. Des oublis, comme l'absence de mention des attentions portées aux soldats de l'an II, les demandes de réouverture d'églises, sont regrettables, même si l'interprétation de la commémoration servant à répudier le passé plus qu'à commémorer les morts a des accents justes. L'auteur met en lumière des éléments importants pour comprendre la période, comme l'abandon du projet de Dusaulx visant à commémorer « les milliers de bons citoyens... massacrés » ou la mise au Panthéon d'un Rousseau, en oubliant ce qu'il a écrit à propos d'un vicaire savoyard et du contrat social. Cette réécriture d'une histoire de la Révolution sans Robespierre, pour laquelle la presse de droite se déchaîne contre les philosophes, n'est pas fausse, mais le parti pris de l'auteur est flagrant, même s'il n'a pas tort de souligner le peu d'attention portée aux « braves défenseurs », et en particulier à leurs veuves, par la nation, sans toutefois voir comment le sentiment national se conjugue différemment. En insistant sur le décalage avec les monuments des humbles et le nombre des veuves laissées par la Révolution, le livre se clôt sur une tonalité polémique qui risque de faire oublier l'intérêt d'une démarche à contre-courant, qui aura négligé totalement les combattants de la Contre-Révolution.

Jean-Clément MARTIN

Raphaël MICHELI, **L'émotion argumentée. L'abolition de la peine de mort dans le débat parlementaire français**, Paris, Cerf, 2010, 488 p., ISBN 1254-9991, 20 €

Ce stimulant ouvrage, réalisé par un chercheur en linguistique, invite à revenir sur quatre des principaux débats parlementaires français consacrés à l'abolition de la peine de mort (1791, 1848, 1908, 1981). Raphaël Micheli y mène successivement une réflexion théorique – démontrer en quoi les émotions peuvent faire l'objet d'une argumentation – et une étude de cas qui, sans prétendre à l'exhaustivité, réexamine certains aspects de débats sur lesquels historiens et sociologues se sont maintes fois penchés. Les grandes lignes du premier d'entre eux (1791), notamment, sont bien connues grâce aux travaux de Pierre Lascoumes, Pierrette Poncela et Pierre Lenoël (1989), Michel Pertué (1983) ou Raymonde Monnier (1999). Par ses choix disciplinaires (linguistique, mais aussi philosophie, sciences du langage, sociologie) et sa problématique, l'étude de Raphaël Micheli parvient cependant à renouveler notre regard sur ce moment fort de l'Assemblée constituante, tout comme sur les autres débats retenus.

Partant des travaux de Christian Plantin, l'auteur examine d'abord les liens entre argumentation et émotions ; il démontre que la « construction argumentative des émotions » peut certes renvoyer à une argumentation « *par* les émotions », selon une conception traditionnelle qui souligne la mobilisation pragmatique du *pathos*, mais également être une argumentation « *des* émotions », qui fait d'elles un objet de discussion. De manière convaincante, il soutient que l'émotion, conçue comme non dénuée d'une dimension

cognitive, est « argumentable » et peut voir sa légitimité défendue ou remise en cause. Après un rappel de la place du *pathos* dans la rhétorique antique et une lecture critique des théories modernes de l'argumentation, il recherche les outils utiles à son étude dans les sciences du langage et propose un modèle d'analyse de « l'argumentabilité » des émotions ; il le met en œuvre dans sa seconde partie : « Le *pathos* dans les débats parlementaires sur l'abolition de la peine de mort ».

Soutenue par une approche interdisciplinaire, au sein de laquelle on peut regretter l'absence presque totale des études historiques qui auraient permis de renforcer la mise en contexte des discours, Raphaël Micheli se repose sur un corpus documentaire homogène. Afin de justifier une lecture ponctuellement diachronique, il est constitué des seuls discours d'assemblée, car l'argumentation y est développée par un ensemble cohérent de locuteurs (les députés), selon des formes et avec des objectifs spécifiques, distincts de ceux observés au palais de justice ou dans la presse. C'est dans les débats parlementaires, envisagés comme un « genre » dont l'objectif n'est pas, ou pas prioritairement, de convaincre l'adversaire politique, que l'auteur recherche ainsi la manière dont les orateurs ont essayé « de fonder par des raisons ce qu'il convient et ce qu'il ne convient pas d'éprouver » (p. 197).

Dans son chapitre VI, Raphaël Micheli étudie le premier débat parlementaire français sur l'abolition (30 mai - 1^{er} juin 1791). L'analyse ne remet pas en cause la ligne de fracture connue entre les orateurs qui s'indignent du principe même de la peine capitale (Pétion, Robespierre), et les autres abolitionnistes qui, comme Le Pelletier ou Adrien Duport, préfèrent développer des arguments en lien avec l'utilitarisme ambiant. Dans la position de ces derniers, Raphaël Micheli insiste sur la dénonciation du spectacle de l'exécution, déjà signalée par Raymonde Monnier, mais sur laquelle on s'était jusqu'ici peu arrêté ; pour lui, c'est autour de ce rejet que se construit une forme essentielle du premier *pathos* abolitionniste. En dénonçant un « spectacle » qui rend cruel le spectateur et inspire la pitié envers le criminel, les orateurs entendent démontrer, en suscitant la peur, que la peine capitale ne remplit pas les objectifs qu'on lui assigne ; elle est à la fois inutile et dangereuse. Nul doute que la conviction est alors largement répandue, comme en témoigne la célèbre lettre de Babeuf à sa femme, en juillet 1789, où il regrette les effets néfastes des supplices sur les mœurs (« les maîtres, au lieu de nous policer, nous ont rendus barbares »). Les antiabolitionnistes défendent avec succès, quant à eux, l'utilité de la peine de mort dans le contrôle de la criminalité ; comme chez la majorité des abolitionnistes, la peur se trouve au cœur de leur argumentaire.

Dans les débats suivants, les émotions mises en scène se diversifient : l'effroi (1848), puis l'indignation « éclairée » (1908) devant la peine capitale pour les abolitionnistes ; la peur des effets d'une disparition de la peine de mort et la honte d'y contribuer (1848), ou la pitié envers les victimes (1908) pour leurs adversaires. Alors que la plupart des abolitionnistes de la Constituante, très marqués par l'utilitarisme, s'arrêtent peu à la question de la légitimité de la peine capitale ou ne la contestent pas, c'est autour de cette question que se cristallise le débat de 1848 ; cette fois, toute référence à la corruption par le spectacle de l'exécution s'efface devant la dénonciation de l'illégitimité de la mort donnée à une créature de Dieu avant que, en 1908, les abolitionnistes n'évoquent la responsabilité de la société dans l'apparition de comportements criminels. Dans un premier temps, le discours antiabolitionniste montre plus de permanence, ses défenseurs de 1848 cherchant, comme en 1791, à susciter la peur. L'argument du respect de la victime, si présent dans nos sociétés, n'apparaît cependant que dans le débat de 1908, pour rester central en 1981. Loin d'être immuables, comme on l'a parfois écrit, les arguments développés pour obtenir ou refuser l'abolition, de même que les émotions mises en œuvre ou discutées par les députés,

montrent ainsi combien le débat parlementaire s'est nourri de l'évolution des contextes et des sensibilités.

Hervé LEUWERS

Jean-René PRESNEAU, **L'éducation des sourds et muets, des aveugles et des contrefaits au siècle des Lumières, 1750-1789**, Paris, L'Harmattan, 2010, 211 p., ISBN 978-2-296-12386-1, 20 €

Jean CHÉORY, **Père Gabriel Deshayes (1767-1841) et l'enseignement des sourds**, Paris, L'Harmattan, 2010, 135 p., ISBN 978-2-296-11256-8, 13,50 €

L'histoire de l'éducation des sourds et muets est un chantier que les historiens laissent en friche. Voici deux ouvrages qui semblent devoir le combler.

Dans le premier, l'auteur, Jean-René Presneau, qui a exercé la psychologie clinique, passe d'abord en revue les préjugés dont il a fallu se défaire pour qu'émerge l'idée d'une éducation particulière des sourds et muets, des aveugles et des contrefaits. Il examine ensuite comment, une fois cette étape franchie, une demande sociale émanant de parents généralement aisés et soucieux de faire soigner leurs enfants, de philanthropes (notamment les francs-maçons) préoccupés du bien-être de leurs contemporains et d'acteurs publics se fit entendre. Sont ensuite passées en revue les différentes méthodes et techniques utilisées par ceux, tels Verdier, Haüy et Deschamps, que l'auteur appelle les *instituteurs*. En conclusion, il signale que les efforts d'éducation et de soins mis en œuvre par les *instituteurs* débouchèrent sur des résultats mitigés. Ils ont, à tout le moins, posé les bases de ce qui deviendra l'éducation spécialisée. Au final, si le livre de Jean-René Presneau apporte un éclairage intéressant sur cette question des débuts de l'éducation des sourds et muets, des aveugles..., on peut cependant regretter qu'il en reste au stade des généralités, faute d'enquêtes dans les archives. On regrettera aussi qu'il ne mentionne pas l'ouvrage du baron de Gerando, *De l'éducation des sourds et muets de naissance* (1827). Enfin, s'il est question de contrefaits dans le titre, et dans le chapitre II, ils n'apparaissent plus dans la suite de l'ouvrage.

Le second ouvrage est la biographie du Père Gabriel Deshayes (1767-1841), personnage méconnu de ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'enseignement des sourds. Son auteur, frère de Saint-Gabriel, a passé toute sa vie professionnelle dans l'enseignement des sourds et s'occupe actuellement de l'archivage des documents relatifs à la congrégation dont il est membre. Curé de Saint-Gildas d'Auray de 1805 à 1820, le Père Deshayes s'intéresse très tôt au sort des enfants sourds et muets de sa paroisse. En 1810, il y fonde une école pour petites filles muettes. Pour les instruire, il fait appel à une enseignante formée dans la célèbre institution parisienne créée par l'abbé de L'Épée, puis dirigée par l'abbé Sicard. Le succès est immédiat et entraîne l'admission d'un premier garçon. En 1812, pour pérenniser son offre éducative en faveur des sourds et muets, le Père Deshayes confie cette petite école aux Filles de la Sagesse dont il devient le supérieur général en 1820. C'est à partir de cette date qu'il multiplie les fondations d'écoles pour filles et garçons muets : une dizaine au total. De nombreux projets n'ont pu aboutir. Contrairement à Jean-Baptiste de la Salle dont il introduit la méthode d'enseignement chez les Filles de la Sagesse, le Père Deshayes n'est pas un théoricien. On sait cependant qu'il était très attentif à la formation du

personnel enseignant et qu'il était un farouche partisan de la séparation des sexes dans ses écoles, même s'il dut parfois composer avec la réalité du terrain. Dans un dernier chapitre, l'auteur montre que les Filles de la Sagesse et les Frères de Saint-Gabriel ont poursuivi l'œuvre du Père Deshayes en France jusqu'en 1977 pour les sœurs et 2002 pour les frères. Leur œuvre se poursuit à l'étranger, en particulier en Afrique et en Inde. Si l'ouvrage de Jean Chéory a le mérite de faire revivre un acteur de l'histoire de l'enseignement des sourds et muets, on peut regretter son ton souvent hagiographique, l'absence de bibliographie et des sources d'archives consultées pour la rédaction de son livre. Enfin, pourquoi ne mentionner que les sourds dans le titre de l'ouvrage alors qu'il est constamment question des sourds et muets ?

Philippe MARCHAND

June K. BURTON, **Napoleon and the Woman Question. Discourses of the Other Sex in French Education, Medicine and Medical Law, 1799-1815**, Lubbock (Texas), Texas Tech University Press, 2007, 288 p., ISBN 978-0896725591, 31,47 €

Ce recueil rassemble des articles publiés dans des revues ou des ouvrages collectifs autour de la « question des femmes » pendant l'Empire et vue par Napoléon. Dans une longue préface, où l'auteur expose ses principes et sa méthode, la question s'inscrit de façon précise dans les débats qui ont eu lieu essentiellement aux États-Unis, même si Michèle Perrot et Geneviève Fraisse sont citées et commentées. June Burton insiste sur sa volonté de s'intéresser aux discours et aux pratiques qui ont été mis en place dans la politique, l'éducation et la médecine, sans mettre en avant des théories globales, mais plutôt pour confronter ce qui est usuellement dit de la période impériale à propos du rapport entre les sexes avec ce qu'elle trouve dans les archives. Ce souci de coller à la complexité du réel pour ne pas déformer les interprétations des rapports entre les sexes qu'elle relève, la conduit notamment à s'inspirer des ouvrages synthétiques de Dorinda Outram et Joan Landes, pour souligner la rupture entre les périodes révolutionnaire et impériale, de Karen Offen pour privilégier une compréhension relationnelle du féminisme plutôt qu'individualiste, de Geneviève Fraisse pour l'attention portée à la naissance de la démocratie et aux chocs entraînés par les innovations politiques.

Dans cet ensemble, très bien documenté, appuyé sur des études de cas précises, le cœur de la démonstration est bien l'empereur. À la fois déterminé à ne pas laisser un rôle politique aux femmes, parce qu'il les craint, et jetant les bases d'un système éducatif et médical favorable aux femmes, jusqu'à instituer des écoles, à mettre en place un enseignement pour les accoucheurs et les sages-femmes, Napoléon est décrit comme un homme réagissant selon des attitudes du passé mais introduisant les règles de la modernité sociale. Évidemment les préoccupations militaires et démographiques de Napoléon, attendant que les femmes soient des ventres, des machines assurant la grandeur du pays par le nombre de ses soldats, sont primordiales et s'ajoutent à ses peurs enfantines devant les femmes fortes, à commencer par sa propre mère, qu'il a croisées. Le développement des statistiques comblera ainsi les attentes de l'État avec une autre façon de voir les êtres humains, hommes compris par ailleurs.

Alors que les hommes de la Révolution avaient pris des postures inspirées du stoïcisme, ce qui marginalisait d'autant plus les femmes jugées incapables de pareilles attitudes, ceux de l'Empire, poussés par Napoléon, adoptent, sans le vouloir ni en être

conscients, des attitudes plus pragmatiques malgré leurs préjugés. Les articles concernant ainsi les jugements portés sur les femmes coupables d'infanticide, comme la relation à maints égards étonnante de la double destinée de Mme de La Fayette et de la romancière anglaise Burney d'Arblay face à la mort et à la maladie, ne prétendent pas parler de l'ensemble de la société française, mais rompent les idées reçues, permettent de saisir la complexité des itinéraires et des reconnaissances et au final donnent à voir comment « l'autre sexe » est apprécié et ses représentantes intégrées dans le tissu social. Au final, cet entre-deux permet que les mentalités changent après le refus des révolutionnaires de donner le moindre espace aux femmes et que la société du XIX^e siècle mute *nolens volens*. Parmi les exemples nombreux, celui de l'abbé Grégoire réfléchissant sur la nécessité d'éduquer les domestiques femmes, illustre comment se réalisent les changements d'équilibre.

Jean-Clément MARTIN

Paul CHENEY, **Revolutionary Commerce. Globalization and the French Monarchy**, Cambridge, Cambridge University Press, 2010, 305 p., ISBN 978-0-674-04726-6, 45,50 €

Le livre de Paul Cheney analyse comment les intellectuels et les administrateurs français du XVIII^e siècle ont conçu et conceptualisé les changements provoqués par la découverte puis la colonisation des Amériques et l'expansion des échanges commerciaux qui a suivi, et les réponses qu'ils ont apportées aux défis imposés par les mutations du monde qui les entourait. En parcourant avec finesse les écrits des hommes plus ou moins connus du Siècle de lumières, le livre démontre que la perception des « progrès du commerce » et l'importance centrale prise notamment par le commerce colonial, constituent un aspect essentiel pour comprendre la pensée du XVIII^e siècle. Loin de représenter une branche cloisonnée du savoir, la « science du commerce » participe ainsi pleinement à la construction d'une vision du monde dans laquelle politique, morale et économie constituent un tout indissociable.

La démonstration est brillante. Dans un style concis et clair, Paul Cheney choisit avec bonheur un nombre d'auteurs ciblés, toujours contextualisés, dont il rappelle les liens avec les sphères du pouvoir et avec d'autres penseurs du XVIII^e siècle. Dans cette indispensable contextualisation, la prise en compte de la proximité entre ces théoriciens et le monde des échanges atlantiques est systématique : plus de la moitié d'entre eux sont des Parisiens, et leur appréhension de ces réalités est parfois relative. N'empêche que les discours qu'ils élaborent fournissent le cadre qui permettra de conceptualiser la situation coloniale, notamment lorsque la Révolution mettra sur le métier la question de l'esclavage : la volonté de sauvegarder la production agricole et la propriété s'unira alors, comme chez Barnave, à l'idée de la nécessité d'une classe intermédiaire (celle des blancs) et de la prise en compte des réalités spécifiques propres aux colonies, pour mieux nier toute légitimité aux revendications de liberté universelle.

La structure du livre et la démonstration qu'elle supporte sont limpides. L'analyse va droit à l'essentiel, au point que le meilleur service que l'on puisse rendre à ce type de livre pour le lecteur francophone, c'est de le traduire intégralement, plutôt que d'essayer d'en restituer les grandes lignes en quelques pages. L'ouvrage est bâti autour d'une série de chapitres qui suivent thématiquement et chronologiquement l'évolution de la pensée économique, et plus spécifiquement la place qu'elle accorde au commerce. Après avoir

montré comment l'histoire du commerce ouvre vers des considérations générales sur la constitution des pays commerçants (formes politiques, structures sociales, mœurs), et comment elle informe la réflexion sur la nature du gouvernement des États (chap. 1), Paul Cheney affronte la pensée de Montesquieu (chap. 2), puis démontre comment l'histoire philosophique a fourni un langage commun aux théoriciens, réformateurs et diplomates du siècle, permettant une réflexion abstraite aussi bien que son implémentation concrète (chap. 3). Il procède ensuite à l'analyse de la dramatique situation des finances françaises que les hommes du XVIII^e siècle reliaient au commerce par le biais du système de taxation, des dépenses des guerres aux enjeux coloniaux, et plus généralement à des réflexions sur l'empire d'un « climat » déterminant la constitution et la nature d'un pays (chap. 4). Après un chapitre consacré à la pensée des physiocrates (chap. 5), l'auteur se focalise sur les relations entre métropole, colonies et commerce national et sur l'évolution qui mène la « périphérie » coloniale à acquérir une place centrale à la fin de l'Ancien Régime (chap. 6), avant d'aborder les débats autour du statut des colonies et de ses habitants de la Révolution à la chute de la monarchie (chap. 7). Axés plus spécifiquement sur les colonies antillaises, ces deux derniers chapitres illustrent, à partir des jalons posés auparavant, les cadres mentaux de tous ceux qui, au Siècle de lumières, se sont penchés sur le commerce colonial, qu'ils soient négociants, colons, administrateurs et hommes au pouvoir, ou philosophes, lorsqu'il s'agit, face à l'importance acquise par les Antilles, de repenser les relations entre métropole et colonies et la place de celles-ci dans la monarchie française et dans l'économie-monde atlantique.

Outre l'entrée la plus évidente – en matière d'histoire des idées – l'ouvrage fournit aux historiens du commerce une analyse éclairante qui permet de replacer à leur juste place les discours et les dispositions législatives concrètes auxquels ils sont confrontés. Mais surtout, Paul Cheney réussit à nous replonger dans un univers mental dans lequel il n'y a pas de cloisonnements entre les disciplines, en passant ainsi avec aisance de l'analyse économique à la politique, voire à la morale, et des questions épistémologiques à celles de méthodologie (avec notamment de très belles pages sur l'usage de l'histoire comme méthode d'analyse des dynamiques économiques d'une société). Les chercheurs s'intéressant à l'histoire culturelle ne resteront pas insensibles à cette démarche et à cette sensibilité qui contextualise systématiquement les écrits dans les parcours de vie de leurs auteurs. Paul Cheney prend par ailleurs beaucoup de soin pour présenter les fondements, la méthodologie et les conséquences des perspectives adoptées par les principaux acteurs de ce renouveau profond de la pensée économique, voire les raisons de leur succès : celui de Montesquieu repose entre autres sur le fait qu'il a réussi à exposer de manière cohérente une série d'éléments largement partagés par son époque, retracés dans le premier chapitre de l'ouvrage. Mais surtout, le livre apporte sur chacun de ces aspects un regard original, et qui plus est, un regard systémique. Cet ouvrage est une très belle leçon d'histoire globale, encore plus que d'histoire atlantique.

Il est impossible de rendre compte de la richesse et de la pertinence des analyses menées par Paul Cheney dans ce livre foisonnant, qui n'hésite pas à secouer un certain nombre d'idées reçues, lorsqu'elles lui semblent davantage forgées par la réflexion économique des XIX^e et XX^e siècles que par une compréhension intime de la pensée du Siècle des lumières. Il en est ainsi, par exemple, de la caractérisation comme « mercantiliste » de la pensée du premier XVIII^e siècle, qui s'opposerait au prétendu « libéralisme » de la seconde moitié, alors que l'auteur nous démontre que ces catégories ne structuraient pas la pensée économique des contemporains.

Il est peut-être plus utile, pour comprendre la démarche générale de ce livre, de montrer à partir d'un exemple – ici celui du chapitre V consacré aux physiocrates – comment l'auteur procède dans la reconstitution de la globalité de la pensée du XVIII^e siècle, pour laquelle science, politique, morale et économie ne constituent que des angles d'éclairage complémentaires dans la recherche d'une intelligence globale du réel (pour des remarques sur la relecture fournie par Paul Cheney de la pensée de Montesquieu, voir le compte rendu d'ouvrage par Rebecca L. Spang sur *H-France Review*, Vol. 11, mars 2011, n° 86 [<http://www.h-france.net/vol11reviews/vol11no86Spang.pdf>], consulté le 31 mars 2012). Plus encore que l'affirmation de la centralité de l'agriculture dans l'économie, c'est l'approche méthodologique des physiocrates qui constitue d'après l'auteur leur nouveauté fondamentale : alors que l'histoire du commerce avait jusque-là fourni le matériel de base pour toute théorisation, permettant de décliner concrètement la relation entre les spécificités d'une société – ses mœurs et son climat, pour le dire comme Montesquieu – et son économie, Quesnay et ses disciples nient l'apport de l'histoire, se posant résolument, dans le système des connaissances humaines qui est à la base de *l'Encyclopédie*, dans le champ de la raison et pas dans celui de la mémoire. On mesure ainsi pleinement le caractère de rupture revendiqué par les partisans de cette approche, qui veulent faire de l'économie une véritable science, capable de déduire les principes du gouvernement économique des constats nés de l'observation empirique, pour aboutir à l'élaboration de lois universelles. On est ainsi aux antipodes de la conception selon laquelle la science du commerce doit s'adapter aux circonstances propres à une société, et changeantes dans le temps, en prenant donc en compte l'histoire. L'économie refuse désormais la contingence du politique pour se rattacher aux lois immuables de la *nature*, qui fixe les règles : le terme même de physiocratie révèle ainsi la rupture introduite par ce courant de la pensée, d'où découle naturellement une propension pour le despotisme éclairé, balayant les oppositions (notamment parlementaires) qui reposent sur l'usage de l'histoire comme source de légitimation. S'ils récusent, suivant Bodin, toute division du pouvoir, les physiocrates ne voient toutefois dans le souverain que l'interprète qui traduit en lois positives les principes du droit naturel et de la propriété qui sont, suivant Locke sur ce point, à la base de toute société. Mais l'auteur ne cède jamais à la tentation de la simplification extrême : ainsi, tout en ayant démontré le refus assumé de l'histoire, même philosophique, en tant que méthode pour les physiocrates, il signale aussitôt qu'un cinquième des articles publiés par leur principal organe de presse, les *Ephémérides du citoyen*, est consacré à l'histoire du commerce et au commerce colonial. De même, leur posture ne les empêche pas pour autant de s'adonner à des descriptions des « progrès du commerce » – le commerce étant conçu comme la quatrième et dernière phase de la civilisation dans une vision évolutive du processus historique qu'ils partagent avec d'autres. Ils dénoncent ainsi ses effets néfastes lorsque ceux-ci s'accomplissent dans le cadre d'États féodaux et fiscaux aux politiques impérialistes, qui promeuvent par exemple des compagnies à monopole. Le privilège s'associe alors à l'esprit du gain et au luxe pour produire des conséquences délétères sur le corps social, qui supporte les coûts sans en ressentir les bénéfices. De là à passer à une réflexion sur la nature du système fiscal qui devrait accompagner l'économie et le commerce, il n'y a qu'un pas qui est vite franchi par le courant physiocrate, mais cela conduit aussi chez certains, comme Roubaud, à refuser le paradigme dominant du *doux commerce* ou, comme chez Mirabeau, à nier un quelconque caractère positif systématique à l'empire colonial et à souligner l'impossibilité à terme, pour les métropoles européennes, de garder leurs colonies américaines dans le cadre d'un système mercantile propre à des États de type féodal, prônant ainsi implicitement un modèle dans

lequel les colonies seraient insérées dans l'espace économique intégré de liberté envisagé pour la *nation*.

Outre par la profondeur de son analyse, le livre de Paul Cheney se caractérise aussi par sa qualité pédagogique, qui se manifeste non seulement par l'intelligibilité de sa présentation des questions complexes, mais aussi par les explications ponctuelles sur le système administratif ou fiscal français, marquées par une grande précision et une forte capacité de synthèse (la bulle *Unigenitus* ne date toutefois pas de 1721, p. 148, et le premier exclusif mitigé date de 1767 et non de 1765, p. 6). L'ouvrage offre une interprétation rafraîchissante de la manière dont les élites françaises ont repensé un monde marqué par l'essor du commerce atlantique. La prise en compte du commerce asiatique demeure épisodique, et de manière plus surprenante, les débats autour du traité Eden-Rayneval n'ont pas été évoqués. Reste que l'ouvrage est solide, et que l'auteur domine parfaitement, d'en haut, son sujet, tout en sachant prendre le temps d'analyses détaillées. Si on peut regretter l'absence d'une bibliographie, qui aurait permis de se rendre compte d'un coup d'œil de l'ampleur du corpus documentaire mis à contribution, l'index final des noms, lieux et thèmes permet de repérer les auteurs cités dans les notes finales (p. 232-289). Il y a de bons livres, et il y a des livres incontournables : l'ouvrage de Paul Cheney appartient à ces derniers.

Silvia MARZAGALLI

Marc H. LERNER, **A Laboratory of Liberty. The Transformation of Political Culture in Republican Switzerland, 1750-1848**, Brill, Leiden & Boston, 2012, 371 p., ISBN 978-9004205154, 94,04 €

Le livre de Marc Lerner remplit un vide évident pour quiconque s'intéresse à l'ère des révolutions. La Suisse en effet a longtemps été le parent pauvre de cette historiographie. La même chose vaut en somme pour la Belgique et la Hollande. Jusqu'à récemment, les historiens des révolutions se passionnaient fort modérément pour ces petits pays qui apparaissaient peu importants en regard de la grande Révolution française, tandis que les historiens nationaux jugeaient les événements révolutionnaires de leur propre pays justement trop peu « nationaux » et les imputaient tout simplement à l'influence française – alors que souvent, ils précédaient la Révolution française. Il y a bien sûr eu des exceptions : Éric Golay (*Quand le Peuple devint roi. Mouvement populaire, politique et révolution à Genève de 1789-1794*, Genève, 2001) ou Simon Schama (*Patriots and Liberators*, New York, 1979), tandis que Robert Palmer et Jacques Godechot incluaient toutes les nations européennes en révolution dans leur approche atlantique, mais ces quelques auteurs n'ont pas contribué à modifier du tout au tout le point de vue traditionnel. Progressivement, un changement s'opère qui intègre également les révolutions haïtiennes et sud-américaines, tandis qu'il n'est plus interdit de rechercher les influences des « petits » sur les « grands ». Changement qu'a bien perçu Pierre Serna, quand il pousse la logique à son acmé en inversant carrément la perspective (*Pour quoi faire la Révolution ?*, Agone, 2012, chapitre I) : ce serait des périphéries que proviendraient les défis au *statu quo*, et non du centre. Sans doute est-ce plus complexe, et, mieux vaudrait parler d'interactions intenses entre périphéries et centres, sans oublier de mettre en valeur l'inventivité (indéniable, mais méconnue) des périphéries. Jacques-Pierre Brissot lui-même y était sensible et avait été impressionné par ce qu'il avait vécu dans les cercles politiques de Genève où citoyens et citoyennes discutaient à loisir, avant d'être muselés par la réaction de 1782. Il le sera plus encore

après son voyage d'Amérique, dont il reviendra avec des idées précises sur ce que doit être un bon gouvernement. En travaillant sur une des premières républiques modernes telle que la Suisse, Marc Lerner nous entraîne donc dans une de ces périphéries. Ses recherches témoignent tout d'abord de la richesse de l'héritage républicain suisse et de la diversité des situations dans un pays qui connaît trois sortes de gouvernement : patricien et aristocratique dans les cantons comme Berne ; républicain et corporatif à Zürich et à Bâle ; et démocratique dans les cantons intérieurs et ruraux. Y sont également décrites les avancées propres aux Lumières helvétiques et l'intense sociabilité qui les caractérise. On y retrouve dès les années 1760 les sociétés philanthropiques que l'on retrouve en Hollande, mais une vingtaine d'années plus tard seulement : Société économique ou Société pour le bien et l'utilité publique. De même y sont légion les discussions et querelles sur la vertu civique et le commerce qui serait source de corruption – ou de prospérité à condition d'être moral. En bref, les Lumières helvétiques diffèrent peu de celles du reste de l'Europe, et, surtout, ne sont pas en retard sur ces dernières. Ce premier chapitre sur les origines idéologiques de la révolution suisse est particulièrement bien informé, comme l'est du reste l'ensemble de l'ouvrage. L'auteur y rend accessibles une multitude de sources en allemand et des ouvrages importants publiés en allemand, en français et en anglais. Le second chapitre traite plus particulièrement de la révolution helvétique, de ses préparatifs notamment par l'infatigable Frédéric-César La Harpe, réfugié à Paris durant ces années. Dans ce chapitre, Marc Lerner n'accorde curieusement aucune attention aux troubles prérévolutionnaires de 1781-1782. Plusieurs affaires pourtant avaient secoué Fribourg et assez effrayé le canton pour qu'il fasse appel aux troupes de Berne. Des paysans, et plus tard la bourgeoisie, avaient dès lors protesté contre les inégalités flagrantes qu'ils découvraient dans leur gouvernement. Comme en Hollande ici aussi, les revendications se faisaient en des termes traditionnels : elles réclamaient les privilèges et libertés de leur ancienne constitution que tentait de leur subtiliser leur gouvernement, et n'introduisaient que rarement des concepts nouveaux. Or, Marc Lerner est très sensible à la continuité dans la discontinuité et au caractère non linéaire de l'histoire, et il note dans son premier chapitre combien au cours du premier XVIII^e siècle, on est encore loin de l'universalité des droits de l'homme et de l'idée que tous les individus sont dotés de tels droits. Ce silence fait sur des troubles qu'on pourrait qualifier de révolutionnaires, surtout si l'on tient compte de ce qui se passe à la même date à Genève, est donc singulier. Peut-être ces événements auraient-ils plus encore renforcé l'argument principal de l'auteur sur la difficile et inconstante avancée vers le républicanisme moderne du seul pays d'Europe qui ait conservé cette forme de gouvernement sous l'Empire et sous la Restauration (l'auteur me signale une coquille en page 12, où il faut lire : « Unlike the examples of France, the German states, or Venice and the Netherlands, the Swiss cantons were distinct in that they began **and ended** the revolutionary period as republican states and maintained that status throughout the entire period... »). Il est vrai que l'ouvrage recouvre quasiment un siècle et qu'il était nécessaire de sélectionner les événements à étudier. L'étude de la révolution helvétique démontre en tout cas quels en étaient les véritables protagonistes : le Zurichois Pieter Ochs, et surtout le Vaudois La Harpe qui n'avait de cesse d'appeler le gouvernement français à envahir la Suisse et à aider les patriotes à la transformer en une république une et indivisible, dotée de la constitution élaborée par Ochs et corrigée par Merlin de Douai – dont La Harpe était un correspondant régulier. Merlin, du reste, n'était pas un partisan inconditionnel d'une Suisse indivisible et avait suggéré la création de trois républiques – ainsi que Brune le suggérera plus tard, mais en vain. C'est La Harpe qui tenait à l'unité, et c'est lui également qui tente de convaincre la France de l'inimitié de Berne et de la nécessité d'en renverser l'oligarchie. À ces fins, il en vient à accepter une

invasion française tout en prônant une indépendance absolue. Fin 1797, le Directoire n'était pourtant pas décidé à intervenir directement en Helvétie. Et c'est le pays de Vaud qui lança l'initiative, tandis que Bâle acceptait de se « révolutionner ». La constitution d'Ochs y fut portée au suffrage des citoyens. Elle eut peu de succès, on le sait, surtout dans les cantons ruraux de l'arrière-pays. Eux, comme d'autres patriotes des pays voisins, considéraient que leur ancienne constitution contenait déjà les principes exportés de France. Ainsi les habitants d'Appenzell se flattaient-ils de jouir des droits de l'homme depuis pas moins de 350 ans (p. 120). Ce chapitre montre ainsi les dissensions intérieures entre Suisses, lesquels ne partageaient pas les mêmes idées de liberté et d'égalité, ou même, et c'était plus grave encore, de religion. Marc Lerner démontre ainsi que chaque canton ou presque cultivait ses idées à ce sujet. Principes qui n'étaient pas forcément modernes au sens actuel du terme. Et cette liberté doublée de démocratie, aucun n'était prêt à s'en séparer pour adopter ce qui était vu comme une constitution française – laquelle pouvait pourtant être corrigée dans les cinq ans à venir. Ces malentendus durables sont une des sources de l'échec de l'Helvétique. Les autres étant évidemment les mécontentements provoqués par les dilapidations et les contributions forcées, imposées par des agents pas toujours honnêtes et par l'occupation des troupes françaises. La thèse de Marc Lerner est donc que cohabitaient en Suisse les idées encore traditionnelles sur ce que doit être un bon gouvernement républicain, et les nouveautés initiées par les Lumières et les Révolutions américaine et française. Mais ce qu'il dévoile également, c'est combien les spécificités suisses continuèrent de jouer un rôle tout au long de la période étudiée. Même en 1848, quand fut introduit un gouvernement moderne fondé sur les droits de l'homme, ou du moins sur l'égalité en droit de tous les citoyens mâles et sur la liberté politique, l'autonomie locale et l'autogouvernement continuèrent à être invoqués. En Suisse, donc, la république une et indivisible n'a jamais pu l'emporter. De là à nier un quelconque apport de la révolution helvétique dans l'histoire de la Suisse moderne, il y a un pas que ne saurait franchir l'historien – mais que franchissent allègrement les gouvernants successifs du pays, et ce même en 1998 (p. 321 et p. 324-325). Marc Lerner apporte ici un travail passionnant sur les continuités et discontinuités dans l'histoire de la Suisse, qui permet de mieux comprendre sa configuration actuelle. Il encourage dans le même temps à poursuivre l'enquête – et éventuellement à la compléter en appliquant l'approche à une autre étude de cas.

De plus en plus de jeunes historiens consacrent ainsi leur thèse à des aspects sous-estimés de ces pays miniatures ou nations en devenir. En particulier à leur culture politique révolutionnaire. C'est ainsi que Silvia Arletta a publié d'intéressantes recherches dans *Citoyens et étrangers sous la République helvétique* (Genève, 2005), où elle notait les tensions entre l'universalisme révolutionnaire et le « nationalisme » républicain. Récemment, Brecht Deseure a soutenu une thèse sur la politique et la culture historique en Belgique durant la période française (*Een bruikbaar verleden*, Université d'Anvers, 2011), où il démontre de façon convaincante que l'histoire a été un enjeu de taille dans la réunion de la Belgique à la France – et non seulement l'invocation des principes universels et abstraits. Les administrateurs et commissaires se faisaient un malin plaisir de convoquer les annales du peuple belge pour motiver leur politique et apprivoiser les nouveaux Français. Et ils ne craignaient pas d'en ressortir du grenier les accessoires. L'occupation ainsi décrite s'est opérée avec plus de « douceur » et de respect pour les Belges qu'on ne le disait jusqu'ici. Les travaux d'Antoine Renglet dans un mémoire de maîtrise publié par les Archives du Royaume (*Une police d'occupation ? Les comités de surveillance du Brabant sous la seconde occupation française*, Bruxelles, 2011) vont dans le même sens, quand il conclut que ces comités ont su admirablement bien s'adapter aux circonstances locales. Tous ces

travaux nuancent à merveille l'histoire des révolutions européennes *et* de la Révolution française.

Annie JOURDAN

Raymond KUBBEN, **Regeneration and Hegemony. Franco-Batavian Relations in the Revolutionary Era, 1795-1803**, Leiden/Boston, Martinus Nijhoff Publishers, 2011, 787 p., ISBN 978-9004185586, 130,51 €

Le très gros ouvrage recensé ici est issu d'une thèse de doctorat de Raymond Kubben, étudiant en droit de l'Université de Tilbourg, où il enseigne désormais l'histoire et la théorie du droit international et des relations internationales. Entre-temps, il a codirigé un colloque portant sur le sujet, publié sous le titre *In The Embrace of France. The Law of Nations and Constitutional Law in the French Satellite States of the Revolutionary and Napoleonic Age*, Baden-Baden, 2008. Ce colloque réunissait des spécialistes de l'histoire révolutionnaire et du droit international. Notamment Anna Maria Rao, Marc Belissa et Fred Stevens. Les travaux de Raymond Kubben s'inspirent pour une part de ceux de Marc Belissa, qui, on le sait, est un des premiers en France à avoir réactualisé le droit des gens à l'époque révolutionnaire et dont plusieurs jeunes chercheurs cherchent à poursuivre et à corriger l'approche jugée par certains trop intellectuelle ou trop idéologique. Outre Raymond Kubben, un étudiant de David Bell a ainsi consacré sa thèse, soutenue en juin 2010, à la transformation du droit international durant la Révolution française. Edward James Kolla, puisque tel est son nom, étudie plus particulièrement les conséquences pour le droit des gens du principe révolutionnaire de souveraineté nationale. Tel n'est pas le but de Raymond Kubben qui examine de façon très détaillée les interactions entre pouvoir et droit dans les relations internationales, et plus particulièrement entre la France et les Provinces-Unies. La période sélectionnée lui permet de partir du traité de La Haye du 16 mai 1795 et de clore son enquête sur la paix d'Amiens. C'est dire qu'outre l'important appareil théorique qu'il présente dans le premier chapitre, il entend analyser le droit international d'après les réalités et les pratiques diplomatiques. En d'autres termes, ce qui l'intéresse, c'est le « droit en action » et les traités et conventions entre les deux nations. On cherchera donc en vain dans cet ouvrage une histoire de la politique intérieure de la nouvelle République batave. C'est la politique extérieure qui prévaut. Les maîtres mots de cette approche sont hégémonie et égalité ou réciprocité. C'est qu'avec l'invasion de la Belgique et des Provinces-Unies de 1795, la France devient hégémonique, tout au moins, sur le continent nord-européen – en attendant les victoires d'Italie et la création des républiques italiennes. La question alors est de savoir si elle respecte et respectera tout au long des ans et des aléas de la guerre l'indépendance et l'égalité des Bataves, telles qu'elles sont consignées dans le traité de La Haye. La réponse est nuancée. Lors des pourparlers en vue des traités qui suivent, la France respecte bon gré mal gré les promesses faites à son alliée et protège autant que faire se peut ses colonies et ses intérêts. Pas toujours du reste en l'invitant à assister aux négociations. Lors des préliminaires par exemple, la République française se fait fort d'agir seule et en son nom. Il faut attendre la paix d'Amiens, en 1802, pour que les Bataves soient pleinement présents en la personne de Rutger Jan Schimmelpenninck. Avant d'en arriver à cette conclusion, Raymond Kubben disserte longuement sur l'élaboration du traité de La Haye, ce qui lui permet par ailleurs de juger ce traité moins rigoureux que ce qu'on a eu jusqu'ici tendance à dire. Il y découvre des relations bilatérales plutôt équitables. La France

certes exige 100 millions de florins, des territoires périphériques au sud du pays, le partage du port de Flessingue, mais ne démembrer pas la république, tandis que sont promises des compensations à la paix générale et une protection des colonies contre l'ennemi commun, à savoir l'Angleterre. Voilà en bref le contenu du livre, centré donc sur les procédures et les pratiques en droit international durant la révolution. On comprendra qu'il s'agit là d'une histoire du droit et que l'historien pur et simple reste sur sa faim. Car ce dernier souhaiterait en savoir plus long sur les motifs (pourquoi exiger les territoires de Maastricht, Venlo, la Flandre hollandaise, par exemple ?) ; les discussions (qui dans la Convention est pour et qui est contre ?) ; les résultats (l'annexion de la Belgique n'en fut-elle pas facilitée et inversement la paix générale ne fut-elle pas remise à beaucoup plus tard ?). Autant de questions qui restent ici sans réponse.

Nombre de chapitres du livre abordent le contexte politique, et surtout diplomatique, et c'est justement à propos du contenu de ces chapitres qu'un historien de la Révolution française peut trouver à redire. C'est ainsi que sont trop peu mises en lumière les tentatives et les manigances récurrentes des patriotes hollandais pour exporter la Révolution dans leur patrie. À lire l'ouvrage, il semblerait que la Révolution française ait délibérément et, depuis toujours, décidé de créer des républiques « sœurs », alors que le plus souvent, elles ont été le fruit des circonstances et des contingences. La création inattendue de la République parthénopeenne en est un exemple éloquent. Peu au fait des travaux récents sur le Directoire et le Consulat, l'auteur caricature quelque peu les réalités françaises. On lit ainsi à la page 135, que le Directoire était paralysé et « qu'un changement constitutionnel était nécessaire » : « In consequence, General Bonaparte came to power through the *brumaire* coup d'état, as premier consul... » Le syllogisme est pour le moins surprenant ! Ailleurs, Raymond Kubben affirme qu'en novembre 1793, « Robespierre renonce à la politique des républiques sœurs » (p. 123), comme s'il avait jamais défendu une telle politique expansionniste ou hégémonique. Dans le même chapitre, Raymond Kubben dit bien pourtant que c'est aux Girondins qu'était due cette politique et qu'ils reviennent sur le devant de la scène après Thermidor. La question serait de savoir s'ils poursuivent dans ce sens ou s'ils ont compris la leçon. Ce n'est pas très clair dans le texte. Enfin, au lendemain de la mort de l'Incorruptible, « les Thermidoriens mettent fin à la dictature révolutionnaire » (p. 124), alors que les Thermidoriens en question n'abolissent qu'une chose : la loi du 22 prairial, et perpétuent le tribunal et le gouvernement révolutionnaires. Certes, l'auteur n'ambitionnait pas d'étudier dans ses détails l'histoire de la Révolution française, mais ses relations diplomatiques avec la République batave. Pourtant, même sur son sujet propre, deux points importants me paraissent négligés. Le premier est la disgrâce de Jacobus Blauw, dont Raymond Kubben (comme presque tous les historiens) attribue la cause à des contacts trop intenses avec Babeuf. Quiconque lit les missives ou les mémoires que Blauw fait parvenir en Hollande durant sa mission en Italie sera donc surpris de ne déceler aucune sympathie pour le radicalisme révolutionnaire, et pas non plus de générosité ou de sympathie pour les peuples opprimés. Contrairement à Galdi qui rêvait d'une fédération de républiques libres et égalitaires, Blauw se préoccupait exclusivement de la prospérité et du commerce néerlandais et n'affichait aucune solidarité avec les républicains italiens ou suisses. Anna Maria Rao a consacré un bel article à ce sujet dans le recueil d'actes du colloque susnommé. Mieux, en 1798, Blauw fut de nouveau inculpé pour de louches manœuvres, et finalement destitué. Le « gentilhomme paisible » était aussi peu gentilhomme qu'il était peu paisible. On souhaiterait en savoir plus à son égard. Mais ici encore, il est sans doute injuste de critiquer un auteur qui s'intéresse aux pratiques de la diplomatie, et non aux diplomates et à leurs ambitions.

Il est plus juste sans doute de critiquer le traitement réservé à la crise de l'été 1799. Alors que la France se débat contre l'Europe coalisée et que tombent tour à tour les républiques « sœurs », le gouvernement néerlandais envoie un émissaire à Berlin pour essayer d'obtenir la neutralité de la Hollande – et, éventuellement le retour du prince d'Orange en tant que « président ». Au même moment jaillit la menace d'une invasion anglo-russe sur les côtes de la mer du Nord. Or l'alliance de 1795 était tout à la fois offensive et défensive, et la République française attendait de son alliée une entière collaboration. Cette invasion était prévue dès juillet 1799, mais la défense batave laissait à désirer et la France se méfiait. Fouché avait été envoyé sur place pour tester le patriotisme du gouvernement allié et accélérer les préparatifs. L'invasion faillit malgré tout réussir. La place stratégique du Helder se rendit – le général Daendels en était responsable – la flotte batave fit de même – là ce sont les simples marins qui désertèrent. Pendant ce temps, l'émissaire batave était à Berlin, plaidant pour la neutralité de sa patrie. Or, sur cette quasi trahison, Raymond Kubben est peu loquace. Il reproduit sans plus le point de vue néerlandais (p. 356-369), et oublie ce qui selon lui constitue les traités : la réciprocité et le respect de la parole donnée. De fait, la France avait fort à se plaindre de son allié. Non seulement la République batave ne parvenait pas à se doter d'une constitution et, ce faisant, n'avait pas une existence politique à proprement parler – jusqu'en avril 1798 – mais ses initiatives n'étaient pas toujours sensées. Ainsi en fut-il de la bataille navale de décembre 1797 contre les Anglais qui aboutit à la défaite hollandaise de Kamperduin. Le patriote irlandais, Theobald Wolfe Tone qui était alors en Europe et qui avait des contacts intimes avec plusieurs Hollandais éminents, ne comprenait pas pourquoi le gouvernement batave avait fait sortir la flotte en cette saison, sans motif et sans cause. Il en concluait à la trahison, ou pour le moins, à une bévue inconcevable. Envisagée sous cet angle, la politique ultérieure de la France peut paraître bien généreuse. Elle fait montre d'une compréhension étonnante envers une alliée décidément peu fiable. Suite à l'affaire sur la neutralité, elle exigera tout de même la destitution des ministres les plus impliqués, mais poursuivra l'alliance sur le même pied. Ainsi Schimmelpenninck fut-il invité à Amiens durant les négociations et traité en partenaire à part entière.

Raymond Kubben conclut sur la constatation que l'hégémonie ne l'a jamais tout à fait emporté sur le droit, du moins jusqu'en 1803. L'Empire ici n'est pas traité parce qu'il inaugurerait une autre ère, celle de l'impérialisme napoléonien. Et de fait, durant les années suivantes, les partenaires et alliés eurent plus à se plaindre de celui qu'on appelait désormais Napoléon le Grand, celui-là même qui n'allait pas tarder à avaler ces « petits pâtés » (Brissot), dont faisait partie la Hollande.

Annie JOURDAN

Anne MÉZIN et Vladislav RIÉOUTSKI, **Les Français en Russie au siècle des Lumières. Dictionnaire des Français, Suisses, Wallons et autres francophones en Russie de Pierre le Grand à Paul I^{er}**, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII^e siècle, 2011, 2 vols., 1424 p., ISBN 978-2-84559-035-9, 160 €

Au XVIII^e siècle, les liens intellectuels, économiques et culturels entre la Russie et d'autres pays européens s'intensifièrent et atteignirent un niveau jamais vu auparavant. Au cours de ce siècle, de nombreux savants, artistes, comédiens, artisans et colons de pays allemands, d'Italie, de Suisse et d'autres régions vinrent en Russie. Les émigrés francophones

jouèrent un rôle important dans ces flux et dans la vie économique, scientifique et artistique de leur pays d'accueil. L'influence de la France, qui se répandit en Russie dans la deuxième moitié du siècle, favorisa cette émigration.

Ces dernières années, l'étude des flux migratoires intéresse particulièrement les chercheurs. Ce sujet est étroitement lié à la question de la formation de communautés savantes, de réseaux culturels et sociaux, qui sont le centre d'intérêt de nombreux chercheurs dans le monde. C'est dans ce contexte que, sous la direction d'Anne Mézin et de Vladislav Rjéoutski, un collectif d'auteurs a préparé, pendant plus de dix ans, un dictionnaire biographique consacré à l'émigration francophone en Russie au XVIII^e siècle. Les notices biographiques ont été rédigées par trente-quatre spécialistes du XVIII^e siècle, parmi lesquels des historiens bien connus comme Georges Dulac, Michel Mervaud, Dmitri et Irina Gouzévitch, Alexandre Stroeve, Marie-Pierre Rey, Vladimir Somov, Alexandre Tchoudinov, Piotr Zaborov et quelques autres. Outre les directeurs du projet, de nombreuses notices ont aussi été signées par Julie Ollivier.

Les auteurs du projet avaient un objectif très ambitieux : réaliser, dans le cadre d'un dictionnaire, une enquête la plus large possible sur les Français et les Suisses francophones qui résidaient en Russie ou la visitèrent au cours du XVIII^e siècle. On voit donc, à côté d'émigrés célèbres – peintres, sculpteurs, musiciens, etc. – des noms peu ou pas du tout connus tels que des artisans ou des colons. Les notices sont consacrées aux Français et aux Suisses francophones dont la présence physique en Russie est attestée, le lecteur ne trouvera donc pas de notices sur Voltaire ou Montesquieu, même si leur influence fut importante sur la Russie du Siècle des lumières, mais il y a un article consacré à Diderot qui séjourna à Saint-Petersbourg pendant cinq mois en 1773-1774. La question de l'appartenance nationale, très importante, fut résolue par les auteurs à l'aide d'un certain nombre de critères combinés, tels que la présence du personnage dans les listes de la « nation française » dressées par les consulats de France, l'indication sur la langue française comme langue maternelle et la naissance de la personne dans une région particulière. Les limites chronologiques de cette sélection sont le premier voyage de Pierre I^{er} en Europe occidentale et la fin du règne de Paul I^{er} (début 1801).

Un projet aussi vaste, recenser tous les Français qui vinrent en Russie pendant un siècle, doit se baser forcément sur un ensemble de sources très important. Pour préparer cette étude, les auteurs ont consulté des dizaines de fonds d'archives en France, Russie, Autriche, Allemagne, Suisse et Ukraine, ainsi qu'une grande quantité de sources publiées.

Le premier volume commence par une introduction historique. Ce texte se présente comme une vraie monographie de quelque 140 pages qui raconte l'histoire de la présence française en Russie de Pierre le Grand à la Révolution Française. Ce volume contient aussi plusieurs annexes, en tout environ 350 pages. Les annexes forment trois groupes. On retrouve premièrement les outils traditionnels tels que les listes des sources et la bibliographie. Deuxièmement, les auteurs publient plusieurs sources nominatives, telles que la liste des Français pris comme prisonniers par l'armée russe à Dantzig en 1734, la liste des colons français arrivés en Russie en 1764, celle des chevaliers du prieuré russe de l'ordre de Malte à la fin du siècle, etc. en tout huit sources. Enfin, le troisième groupe est constitué par divers index qui aident le chercheur à mieux s'orienter dans le dictionnaire et à retrouver l'information qui l'intéresse. L'index de toutes les personnes dont on peut trouver les articles dans ce dictionnaire, est aussi disponible sur le site du Centre international d'étude du XVIII^e siècle <http://c18.net>. Outre la table chronologique et la table des rangs russes pour la fin du XVIII^e siècle, ce sont surtout les index qui attirent l'attention. Ainsi, l'index des lieux de naissance ou de provenance permet de mieux comprendre la direction

et l'importance des flux migratoires de différentes régions et villes de France en Russie. À l'aide de l'index socio-professionnel, le spécialiste pourra connaître la composition professionnelle de ces flux. Il faut aussi mentionner l'index appelé « général » qui réunit beaucoup de noms autres que les noms des Français et des Suisses (particulièrement ceux des nobles russes, principaux clients et employeurs des Français), de toponymes ou de notions et qui sert d'index thématique et géographique. L'utilisation de ces outils dans la recherche nous semble très prometteuse.

Le deuxième volume contient les notices biographiques proprement dites, dans l'ordre alphabétique. Cependant, dans le cas des familles, l'ordre est chronologique. Les auteurs se sont efforcés d'indiquer toujours, quand c'était possible, les dates de naissance et de décès, la ville d'origine de l'émigré. Les notices sont axées principalement sur le séjour de chaque personnage en Russie et ses relations dans la société russe. L'accent est mis aussi sur l'adaptation des émigrés au contexte culturel qui leur est étranger. Les idées scientifiques ou politiques des personnages tels que Diderot sont abordées de façon laconique ce qui est un plus car la place est surtout accordée aux informations qu'il est difficile de trouver dans d'autres ouvrages : par exemple, la notice sur Diderot non seulement donne des renseignements détaillés sur le séjour de Diderot à Saint-Pétersbourg, mais fournit également la liste des traductions des œuvres de Diderot en russe effectuées au XVIII^e siècle. Le dictionnaire présente avec beaucoup de détail aussi l'activité des émigrés francophones dont la carrière se déroula entièrement en Russie et qui sont pour cette raison peu connus en France, par exemple le parcours de l'architecte Nicolas Legrand, très actif à Moscou dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Les articles sur les artisans, les professeurs ou les colons venus de pays francophones en Russie présentent un intérêt certain.

Ce remarquable ouvrage marque une étape importante dans l'étude de la diaspora francophone et de l'influence de la culture française en Russie au XVIII^e siècle. À notre connaissance, il n'existe pour l'instant pas d'ouvrage similaire pour d'autres pays européens. Les spécialistes ont déjà commencé à utiliser ce dictionnaire, parfois en discutant de tel ou tel fait, ce qui prouve une fois de plus la valeur de cet outil biographique. Les historiens d'art, les spécialistes de l'histoire sociale, de l'histoire de la musique, de l'éducation ou de la science, les généalogistes consulteront ce dictionnaire avec beaucoup de profit. Cette édition contribue à l'étude des relations franco-russes non seulement pour le XVIII^e siècle, mais aussi pour la période postérieure, en donnant des informations sur les émigrés arrivés en Russie dans les dernières années du XVIII^e siècle et toujours actifs en Russie au XIX^e.

Nikolay PROMYSLOV

Étienne-Gabriel MORELLE, *Code de la nature*, édition critique par Stéphanie ROZA, Paris, La ville brûle, 2011, 174 p., ISBN 978-2360120147, 14 €

Paru en 1755, le *Code de la nature* est un ouvrage tout à fait essentiel pour qui s'interroge sur ce que l'on appelait naguère le « pragmatisme » des Lumières : c'est-à-dire non pas une élémentaire mise en projet de simples programmes antérieurement pensés, comme le croient ceux qui rapetissent tout ce qu'ils touchent, mais la recherche d'une forme d'énonciation de ce que l'on pourrait entreprendre qui modifierait radicalement l'ordre des choses et du monde. Les constructions discursives, qui rendent compte de l'imaginaire transformateur de l'ordre social où se dévoile ce que l'on désigne d'ordinaire comme des « utopies », ressortissent de ce champ à la fois philosophique et littéraire où se révèle tout

autant une poétique prophétique qu'une série d'énoncés de type juridique, institutionnel ou politique. Le *Code* de Morelly répond entièrement à ce dernier schéma et peut même être considéré comme un modèle de ce genre de textes qui firent le bonheur de nombre de penseurs et de lecteurs dans la seconde moitié du XVIII^e siècle : on ne s'étonnera donc pas de ses rééditions successives et de la célébrité consécutive du nom de son auteur dont on savait pourtant peu de choses. Mais comme l'on ne prête qu'aux riches, « on » (le public) n'hésita pas à tenir que Morelly n'était qu'un pseudonyme, l'auteur de ce grand texte ne pouvant être qu'un grand « philosophe », La Beaumelle peut-être, plus certainement Denis Diderot dont chacun savait qu'il avait encouragé un autre grand subversif, Jean-Jacques Rousseau, le « citoyen de Genève », à rédiger son premier discours couronné en 1750 par l'Académie de Dijon. C'est que le *Code de la nature* sentait le soufre ! Dans un fort développement de sa présentation consacrée à la réception de l'ouvrage, Stéphanie Roza le rappelle opportunément. Babeuf lui-même, au Procès de Vendôme en 1797, attribuera encore à Diderot la paternité de l'œuvre majeure de Morelly.

La réédition de ce grand ouvrage que nous propose Stéphanie Roza, brillante et jeune philosophe autant qu'historienne attentive à bien identifier les sources de son enquête, se signale par la précision de ses analyses et la haute idée qu'elle se fait d'un texte tout à fait représentatif des audaces philosophiques du siècle dit des « Lumières ». Dans son « Introduction » (42 pages denses), Stéphanie Roza rappelle à juste titre que le chercheur écossais R. C. Coe avait établi en 1957 non seulement que Étienne Gabriel Morelly était l'auteur de l'ouvrage en question, mais qu'il n'était pas un médiocre folliculaire sorti de rien, se signalant au contraire comme l'auteur de textes qui connurent une notoriété non négligeable dès leur temps. Stéphanie Roza, sur ce plan, complète fort bien ce que nous savions de lui, même si beaucoup de données socio-biographiques touchant à Morelly demeurent encore très floues. Stéphanie Roza montre en particulier tout l'intérêt de l'autre texte de Morelly qui a contribué à fonder sa notoriété posthume, à savoir son roman publié anonymement deux ans avant le *Code*, en 1753, *Naufrage des îles flottantes ou Basiliade du célèbre Pilpai* (Pilpai étant le nom d'un supposé philosophe indien) : ici l'utopie n'a plus rien d'insulaire comme c'était le cas dans la célèbre *Utopia* de Thomas More, parue en 1516 et rééditée plusieurs fois au XVIII^e siècle, puisque c'est au contraire l'occident européen qui est devenu un semis d'îles égarées tandis que le lieu de la nouvelle Salente, heureuse et régénérée, est présenté comme un continent... La signification profonde du *Code*, paru peu après la *Basiliade*, s'éclaire de leur confrontation : le plan de législation imaginé par Morelly n'était pas un dispositif adapté à une situation marginale et exceptionnelle, mais au contraire se voulait un projet majeur de réorganisation de l'ordre social dominant, fondé sur la proposition que la « communauté des biens doit devenir la matrice de l'organisation sociale » face à « la propriété privée » qui en serait son « détournement ».

Le *Code de la nature* relève donc moins de la poétique que de la « théorie sociale » comme l'affirme sans hésitation Stéphanie Roza. L'exégèse à laquelle se livre l'éditrice du texte lui-même, la conduit à mettre en valeur le champ conceptuel dans lequel il s'inscrit : la vision historiciste de l'état présent de la condition humaine, les fondements philosophiques modernes du projet de réorganisation de la société, les domaines d'intervention de la « législation idéale » ; le rejet de la perspective « contractualiste » comme résultante d'une décision raisonnée des hommes socialisés se double de la reconnaissance d'une nécessité de « sociabilité » quasiment naturelle, inscrite dans la recherche de leur bien-être par les hommes eux-mêmes, etc. Stéphanie Roza en montre aussi les limites bien connues : la faiblesse de la réflexion économique, la quasi-ignorance des conflits sociaux, l'optimisme illusionniste de l'auteur : Morelly n'était pas Mably ! Il n'était pas non plus Rousseau dont

l'anthropologie éminemment subversive, si fortement exposée dans le second discours paru comme le *Code* en 1755, se définit à l'opposé de celle de Morelly qui est continuiste et processive. Mais Stéphanie Roza défend cependant l'hypothèse d'une « proximité morale », j'ajouterais idéologique, entre les deux « plébéiens » contemporains que furent le citoyen de Genève et le roturier champenois, sujet du roi de France, quoiqu'ils ne se fussent jamais rencontrés.

Reste à découvrir, amis lecteurs, si vous ne l'avez déjà fait, les quatre parties du *Code de la nature* : l'annotation à la fois fine, légère et précise de l'édition proposée en facilitera la lecture et la compréhension distanciée. On rappellera évidemment que la construction imaginée dans la seconde partie du traité a inspiré nombre de penseurs de l'alternative utopiste postérieure comme Cabet, Fourier, Dézamy, Morris... et bien d'autres depuis, jusque dans les révolutions contemporaines. Comment faut-il apprécier cette démarche ? Est-on confronté à l'énoncé d'une utopie communiste ? Socialiste ? Stéphanie Roza retient les deux acceptions. L'introduction porte le titre suivant : « Un programme socialiste au siècle des Lumières » mais la conclusion voit en Morelly « un précurseur du communisme ». Aujourd'hui, dans la configuration politique et idéologique de notre temps, après la riche et terrible histoire du XX^e siècle, la fameuse bataille d'idées qui fit rage hier, opposant la perspective du communisme à la révolution socialiste, celle-ci étant soit la première étape de la marche au communisme qui incarnerait la visée fondatrice, ou bien le masque réformiste et régressif d'une renonciation à l'idée de transformation radicale de l'ordre social, cette controverse a perdu le plus fort de son acuité. Reste cependant à prendre la mesure d'un fait essentiel : toute critique radicale, pratique et théorique, des sociétés de classes fondées sur le primat de l'appropriation privée des survaleurs produites par le travail social, implique l'idée alternative de la communauté des biens et des travaux, ce qui établit celle-ci comme la matrice en perspective du communisme. Le reste relève de l'histoire, de la philosophie et de la politique.

Claude MAZURIC

Mark DARLOW et Yann ROBERT, **Laya. L'Ami des lois**, Londres, Modern Humanities Research Association, 2011, 378 p., ISBN 9781907322440, 11,99 €

Ce nouveau volume de la collection Phoenix, consacrée au théâtre français du XVIII^e siècle, vient rappeler avec bonheur le rôle important joué par cette pièce de Laya au tout début de 1793, tant sur la question de la censure théâtrale que sur celle des affrontements politiques entre Girondins et Montagnards. Ce double fil conducteur n'est jamais perdu de vue par les deux auteurs, Mark Darlow (Senior Lecturer à l'Université de Cambridge) et Yann Robert (chercheur postdoctoral, auteur d'une thèse intitulée *Living Theater : Politics, justice and the stage in France [1750-1800]*). Ils nous donnent là une solide publication scientifique du texte de la pièce, assortie de notes indiquant les variantes des diverses éditions (trois éditions chez Maradan et neuf éditions identifiées comme des contrefaçons, le tout en 1793 ; une en 1795, une autre en 1822 et une dernière en 1824) et du manuscrit de souffleur conservé à la bibliothèque de la Comédie-Française. En annexes, on découvrira la fortune critique de la pièce dans la presse parisienne de janvier et février 1793, ainsi que les débats politiques retrouvés là aussi dans les journaux, mais également dans divers textes imprimés et dans les procès-verbaux de la Convention nationale (par l'intermédiaire des *Archives parlementaires*). Enfin et surtout, l'ouvrage comprend une copieuse introduction

de 120 pages, fondamentale pour qui entend saisir les tenants et aboutissants des querelles suscitées par cette pièce de théâtre.

Après une brève présentation de Laya et de son œuvre, les auteurs évoquent les conditions des premières représentations de la pièce à Paris, au Théâtre de la Nation, ci-devant Théâtre-Français. Né en décembre 1761, Laya fait alors figure d'auteur peu connu (malgré deux écrits publiés en 1789) lorsque son texte est accepté par les comédiens de ce Théâtre prestigieux, le 1^{er} décembre 1792. Si des rumeurs politiques ont pu circuler dès décembre sur cette « prétendue comédie », comme le soutiennent les *Révolutions de Paris*, les premières représentations ne suscitent guère de troubles. Cela étant, l'évolution même des recettes illustre l'intérêt grandissant des spectateurs, intérêt qui ne saurait être uniquement littéraire : 2 233 livres le 2 janvier 1793, 5 305 deux jours après, 6 696 le 7 et 6 624 le 10... là où, les autres jours, la reprise de pièces anciennes entraîne des recettes de 777 à 3 474 livres. Le 11 janvier, la Commune de Paris décide d'ordonner la suspension des représentations, ordre aussitôt cassé par la Convention nationale et qui n'empêche donc pas qu'une nouvelle représentation soit donnée le 12. La tentative de censure n'apparaît pas, à ce moment, comme une véritable nouveauté. En effet, la censure des théâtres, qui avait disparu grâce à la Révolution, a effectué un premier retour dès 1792. En mars de cette année, autrement dit à la veille de la déclaration de guerre, la Commune a interdit *Adrien*, opéra de Méhul, dans le livret duquel figuraient des parallèles flatteurs entre l'empereur romain de la lointaine Antiquité et l'empereur autrichien de la très brûlante actualité. Mieux, peu de temps auparavant, le 25 février, un député du Calvados, Henry-Larivière, était intervenu pour réclamer des mesures contre les théâtres « inciviques »... Si l'on ajoute qu'Henry-Larivière appartient à la mouvance girondine, il devient pour le moins difficile d'incriminer les seuls Montagnards et Jacobins comme responsables du retour insidieux de la censure des théâtres. Tout comme la mise à l'écart des Girondins par la force les 31 mai et 2 juin 1793 a *de facto* eu pour antécédents leur propre volonté d'épurer la Convention de Marat et de quelques autres Montagnards, la censure de 1793 ne saurait donc être assimilée à une sorte de coup de tonnerre dans un ciel serein. Quoi qu'il en soit, après de nouveaux troubles le 15 janvier, et bien que la pièce ne soit toujours pas interdite, la troupe du Théâtre de la Nation préfère prudemment la retirer de l'affiche. Aussi le couperet littéraire ne tombe-t-il finalement que le 31 mars 1793, alors même que l'œuvre n'est plus jouée. Comme la Convention demande à ce moment à la Commune d'interdire *Méropé*, tragédie de Voltaire, coupable d'avoir suscité des « applications » et donc des troubles au Théâtre Montansier, la Commune saisit l'occasion pour interdire d'un même élan *Méropé* et *L'Ami des lois*. Laya, décrété d'arrestation (à une date non indiquée dans l'ouvrage), doit se cacher pendant quinze mois pour échapper à la prison et sa pièce ne revient sur la scène que le 6 juin 1795.

Laya a tout d'abord prétendu que sa comédie n'avait rien de politique, là où tout un chacun en profitait pourtant pour se gausser des Jacobins, tandis que les spectateurs n'avaient aucun mal à assimiler les personnages de Duricrâne à Marat et de Nomophage (traduisez « mangeur des lois ») à Robespierre. Assimilation si aveuglante qu'Augustin Robespierre lui-même protesta contre la caricature ainsi réservée à son aîné. Selon Laya, sa pièce ne faisait que s'inscrire dans une longue tradition, celle d'Aristophane et celle de Molière, de la comédie de mœurs et de caractères. Autrement dit, ses buts n'étaient pas politiques, mais moraux ; son texte ne s'attaquait point à des hommes ou à des factions, mais à des « ridicules ». Toutefois, d'autres aspects pouvaient eux aussi susciter des réserves, des critiques, voire des troubles. En un moment où les nobles tendaient soit à disparaître des théâtres, soit à devenir la cible de satires plus ou moins féroces, Laya entendait montrer

qu'un noble, à l'exemple de son baron de Versac, pouvait encore être converti par la seule force de la Raison et à terme se rallier à la Révolution. Volonté de défendre ici un théâtre « tolérant » contre un théâtre « militant » ? Voire... car, comme le font observer avec justesse les deux auteurs, Laya utilise bel et bien le « style dénonciateur » contre les Jacobins et crée donc une pièce militante, quand bien même il s'en défend. À cet égard, ils suggèrent un rapprochement avec *Les Philosophes*, comédie de Palissot dans laquelle les philosophes attaqués « sont plus criminels qu'ils ne sont ridicules : en cela ils ressemblent aux Jacobins de *L'Ami des lois* » (p. 68). Si l'on ajoute le contexte du procès de Louis XVI, l'un des enjeux du moment entre Montagnards et Girondins, tout plaide en faveur d'une innocence fort douteuse de Laya. Mieux, en 1814, loin de reprendre son plaidoyer en faveur d'une pièce républicaine assassinée par Montagnards et Jacobins, Laya présente *L'Ami des lois* comme un ouvrage qui était royaliste et qu'il avait dû déguiser sous un travestissement républicain en raison des circonstances de l'hiver 1792. De 1814 à 1822, Laya officie au Bureau des Théâtres, autrement dit devient... censeur ! Ajoutons qu'en 1817 il fait son entrée à l'Académie française. Prix de son ralliement, diront les « mauvaises langues ».

Au chapitre des regrets, mentionnons quelques erreurs qui auraient pu aisément être évitées dans ce travail par ailleurs passionnant (le Comité de salut public ne prend pas des décrets, mais des arrêtés ; Mamidal au lieu de Mavidal), quelques lacunes bibliographiques pour le moins surprenantes à ce niveau scientifique (pour ne citer qu'un exemple, sous la rubrique « Ouvrages récents sur le théâtre révolutionnaire », on cherche en vain les actes des divers colloques publiés ces dernières années sous la direction de Philippe Bourdin), enfin des passages qui auraient demandé à être infiniment nuancés. Passe encore que l'on évoque « l'anarchie jacobine » sous le Directoire, sans utiliser de guillemets et sans préciser à qui attribuer le stigmate. En revanche, que pensera du passage suivant un lecteur non averti : « à partir de 1793 seront éliminés le droit de l'accusé à la parole, les témoins et les avocats pour la défense, les jurés, et même les preuves matérielles » (p. 84-85) ? Histoire littéraire et histoire de la justice ne se rencontrent pas assez souvent, j'en conviens sans peine, mais au minimum faudrait-il prendre la précaution de consulter quelques ouvrages de référence avant d'écrire de semblables aberrations, sous peine de tout confondre.

Michel BIARD

Geneviève LAFRANCE, **Qui perd gagne. Imaginaire du don et Révolution française**, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2008, 360 p., ISBN 978-2760621312, 31 €

Ce livre s'inscrit dans une approche littéraire de l'époque révolutionnaire en étudiant cinq romans et quatre auteurs pour confronter la lecture qu'ils donnent des échanges, du don et de la bienfaisance, au moment où « le don » est un objet tout à fait spécifique des relations sociales et politiques en France. Ce sont donc Gabriel Sénac de Meilhan (*L'Emigré*), Isabelle de Charrière (*Trois femmes*), Joseph Fiévée (*La dot de Suzette*) et Germaine de Staël (*Delphine* et *Corinne*) qui servent à la démonstration. L'analyse est menée dans quatre chapitres correspondant chacun à un auteur, deux chapitres ayant été préalablement publiés sous une forme ou une autre, mais l'unité de l'ouvrage est clairement affirmée. L'approche est finement conduite, donnant la trame de chaque ouvrage éclairé par de multiples comparaisons et rapprochements. Le tout est inscrit dans une ouverture sociologique (sous la houlette de Marcel Mauss) et historique (dans les perspectives ouvertes

par Catherine Duprat). Ces qualités indéniables n'empêchent pas que le lecteur ressente un malaise. Tous les exemples démontrent à partir de romans d'émigration, les permanences souterraines des valeurs liées à la charité héritées de la société pré-révolutionnaire au travers des expériences malheureuses de la période révolutionnaire, pour conclure sur l'échec des prétentions des révolutionnaires à vouloir transformer les règles sociales.

Qu'il ne soit pas possible de tirer d'autres enseignements de ces livres est une évidence ; la démonstration est bien faite, solidement argumentée et tout à fait convaincante. Les exilés ont été amenés à convertir leur système de valeur en totalité pour devenir donateurs alors qu'ils avaient l'habitude d'être donateurs ; ils ont dû revoir leur conception de l'honneur et les hiérarchies auxquelles ils étaient habitués. Pire, ils ont même été parfois conduits à se donner eux-mêmes en sacrifice alors que, au bout du compte, la société a bien été révolutionnée malgré eux. Cependant cette logique démonstrative voulant s'étendre à une leçon originale et générale sur la totalité de l'expérience révolutionnaire, en s'appuyant parfois sur des textes du Comité de bienfaisance, oubliés dès lors, que hors de son corpus, il devient téméraire de juger de la pratique des dons sans se référer à ce qui eut lieu dans l'épaisseur du corps social. Le livre est ainsi tout à fait pertinent pour apprécier la rupture mentale et culturelle qui touche le monde de la noblesse, grande ou « seconde », quand elle est confrontée à l'émigration et à des bouleversements, ainsi que lorsqu'elle doit recourir aux nouvelles notions expérimentées pendant les années révolutionnaires. Sorties de cette lecture précise, les prétentions du livre demeurent fragiles et contestables, l'histoire sociale, économique et politique demeurant malgré tout un champ non réductible à des perspectives uniquement littéraires.

Jean-Clément MARTIN

François MAROTIN (dir.), **Révolutions au XIX^e siècle. Violence et identité**, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2011, 262 p., ISBN 978-2845164840, 19 €

Le titre ne l'indique pas assez : il recouvre un ensemble de dix-sept études littéraires consacrées à des auteurs du XIX^e siècle, français à trois exceptions près, qui ont traité de la Révolution. Le thème est bien connu, mais toujours important et le concepteur de l'ouvrage souligne l'orientation commune, rendre compte des bouleversements identitaires induits par la Révolution française. Celle-ci a changé le sens de la violence, la faisant devenir accoucheuse de l'Histoire, en brisant les destinées individuelles et collectives des contemporains. Le pari du livre, inscrit dans une longue tradition interprétative qu'il aurait sans doute été souhaitable de rappeler en passant même si elle est très connue, est de considérer la littérature romanesque comme le vecteur privilégié saisi par les femmes et les hommes du XIX^e siècle pour rendre compte de la violence qui les a ainsi précipités dans un autre monde. Les trois parties sont dédiées, successivement, au choc des identités, à la recherche d'identités nouvelles, héroïques ou expiatriques, et à la mutation des identités. À vrai dire, comme dans tout livre collectif, les contributions entrent plus ou moins totalement dans les cadres, la troisième partie étant à cet égard la plus hétérogène.

Si les cas célèbres de De Maistre, Chateaubriand, et même Michelet, vivant en quelque sorte par procuration « l'hiver » de la terreur dans son « exil » nantais, sont logiquement étudiés dans une revue destinée à un public majoritairement historien, la recension présente s'attachera à la première partie du livre qui fait la part belle au roman

sentimental et au roman de l'émigration (autour de Mme de Genlis notamment). C'est sans doute la plus neuve, rappelant l'importance des auteures de l'époque, qui ont exprimé leur désarroi devant ce qui venait de se produire, avant d'être elles-mêmes dépassées par l'évolution de la littérature et de la politique. Il est vrai que l'intérêt proprement historien trouve son compte à comprendre comment, au fil du temps, ce traumatisme est réutilisé, souvent de façon très personnelle, comme dans le cas de Barbey : l'histoire du XIX^e siècle est ainsi vue en écho à la violence initiale et fondatrice de la période révolutionnaire. Pour suivre ce recueil malgré tout disparate, la préface est essentielle, résumant littéralement les articles et éclairant le projet. Le lecteur se plaît à penser que certains articles auraient pu se lancer dans des synthèses plus convaincantes en mentionnant des travaux antérieurs, on pense bien entendu à Balzac si scruté dans ces perspectives. Dans ces limites, ce livre participe de ce courant important d'études littéraires sur l'histoire, comme le récent livre dirigé par Zbigniew Przychodniak et Gisèle Séginger (*Fiction et histoire*, PU de Strasbourg, 2011) qui fait une part aux révolutions, tous renouvelant ainsi les liens entre les œuvres fictionnelles et l'écriture de l'histoire, articulation étudiée également par Damien Zanone ou Natalie Petiteau à partir des mémorialistes.

Jean-Clément MARTIN